

La politique alimentaire des villes suisses #6



La politique alimentaire de la ville de Lausanne

Stratégies, activités, mesures et conditions-cadres

Luisa Kubioka, Bettina Scharrer

Juin 2024

Citation :

Kubioka L, Scharrer B. 2024. *La politique alimentaire de la ville de Lausanne. Stratégies, activités, mesures et conditions-cadres*. La politique alimentaire des villes suisses #6. Berne, Suisse: Centre for Development and Environment (CDE), avec Bern Open Publishing (BOP). <https://doi.org/10.48350/196727>.

Autrices : Luisa Kubioka, Bettina Scharrer (CDE)

Édition formelle : Chiara Heiss, Nadja Kollbrunner (CDE)

Traduction de l'allemand : DeepL Pro

Relecture : Gilles Bolliger

Photo de couverture : Patrimoine suisse

Disponibilité : La publication est disponible sur: <https://doi.org/10.48350/196727>

Cette publication est aussi disponible en allemand.

Contact : bettina.scharrer@unibe.ch

DOI : 10.48350/196727

© 2024, les autrices

Ce rapport est mis à disposition sous Licence 'Creative Commons Attribution' International 4.0 (CC BY 4.0). Les termes de cette licence sont consultables à <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/deed.fr>. Utilisation commerciale des contenus de cet ouvrage autorisée sur demande auprès des autrices.

Centre for Development and Environment (CDE)

Université de Berne

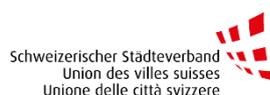
Mittelstrasse 43

3012 Berne

Suisse

www.cde.unibe.ch

Ce Working Paper est le fruit d'une étude comparative et d'un échange d'expériences sur les stratégies et les activités de gouvernance alimentaire urbaine. Réalisée par le Centre for Development and Environment, cette étude a bénéficié de la collaboration des villes partenaires du projet : Bâle, Berne, Bienne, Fribourg, Genève, Lausanne, St-Gall, Winterthur et Zurich. Le financement de l'étude comparative a été assurée par la Fondation Mercator Suisse et les villes partenaires du projet.



Cette étude comparative s'inscrit dans le cadre du co-projet transdisciplinaire «Les villes, moteurs de systèmes alimentaires durables». Mené conjointement par le Centre for Development and Environment (CDE) de l'Université de Berne et la Haute école spécialisée bernoise, Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires HAFL, ce co-projet bénéficie du soutien principal de la Fondation Mercator Suisse.

Table des matières

Introduction	5
1 Cadre légal et lignes directrices générales pour une alimentation durable	6
1.1 Ancrage légal	6
1.2 Exigences relatives aux marchés publics	8
1.3 Lois non contraignantes transnationales	9
1.3.1 Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan MUFPP	10
2 Politique et administration	10
2.1 Stratégies et programmes pour un système alimentaire urbain durable	10
2.2 Intégration de la thématique dans les structures administratives et les ressources de la ville	11
2.3 Interventions parlementaires et initiatives déposées par la société civile sur cette thématique	13
2.4 Appartenance à des initiatives et à des réseaux interurbains	14
3 Marchés publics et restauration collective publique	15
3.1 Restauration collective	15
3.1.1 Directives concernant les parts de labels, les repas selon la pyramide, les parts de nourriture à base de plantes	16
3.1.2 Déchets alimentaires	18
3.1.3 Subventionnement de menus durables	18
3.2 Autres éléments concernant les marchés publics et les appels d'offres	18
4 Promotion des structures de vente directe, du régionalisme et de la transparence	19
4.1 Soutenir les initiatives visant à redéfinir les relations entre les consommateur·trice·s et les producteur·trice·s	19
4.1.1 Marchés couverts, magasins pop up, plateformes internet, épicerie participative, ACP	19
4.2 Marchés hebdomadaires	20
4.3 Promotion des labels régionaux	20
4.4 Projets pour le développement régional (PDR)	20
4.5 Promotion de la durabilité et de la provenance régionale dans la restauration	20
4.6 Plateformes d'achat, de logistique et de mise en réseau pour les exploitations agricoles et la restauration	21
4.7 Soutien logistique pour la vente directe	22
4.8 Promotion de structures de transformation à usage collectif	22
5 Surfaces agricoles utiles en mains publiques et agriculture urbaine	22
5.1 Gestion des terres et des exploitations agricoles	22
5.2 Promotion du jardinage urbain et des jardins communautaires	24
6 Sensibilisation et éducation	25
6.1 Campagnes et informations pour une alimentation durable et thèmes associés	25

6.1.1	Événements	26
6.1.2	Soutien aux lieux d'échange et d'apprentissage	26
6.1.3	Maison de l'alimentation	26
6.1.4	Intégration de la thématique dans l'enseignement scolaire, fermes et jardins scolaires	26
6.2	Formation professionnelle et continue	27
7	Réseaux et participation de la société civile	27
7.1	Soutien aux mouvements de la société civile et coopération en matière de recherche pour une alimentation plus durable	27
7.2	Participation à la mise en place d'un conseil de l'alimentation ou d'un forum sur l'alimentation	27
7.3	Autres projets de la société civile (sélection)	27
	Résumé et conclusions	27
8	Bibliographie et sources.....	30
8.1	Actes législatifs de la Confédération suisse	30
8.2	Actes législatifs du canton Vaud	30
8.3	Actes législatifs de la ville de Lausanne	30
8.4	Interventions parlementaires et initiatives de la ville Lausanne	30
8.5	Publications officielles.....	31
8.6	Sites Internet.....	32
8.7	Interviews.....	35

Introduction

62% de la population suisse vit aujourd'hui en ville, et 22% de personnes supplémentaires vivent sous influence directe des centres urbains. Au total, environ 85% de la population suisse réside donc dans des villes et leurs agglomérations.¹ Par conséquent, les villes sont des actrices extrêmement importantes qui peuvent contribuer de manière décisive à la transformation de nos systèmes alimentaires non durables. Elles développent pour ce faire des stratégies ciblées, prennent des mesures et utilisent des leviers évidents pour exercer une influence directe, par exemple au travers de la restauration collective publique. De nombreuses villes ont désormais pris conscience de la marge de manœuvre dont elles disposent et accordent plus de poids à la politique alimentaire dans leur agenda communal pour tenir compte de la durabilité et des objectifs climatiques.

Il n'existait jusqu'à présent aucune étude comparative détaillée sur la gouvernance alimentaire urbaine en Suisse recensant de manière systématique les différentes stratégies et activités des grandes villes et examinant l'importance et l'impact des mesures et projets en cours en la matière. Dans le cadre du projet transdisciplinaire « *Les villes, moteurs de systèmes alimentaires durables* » mené conjointement par le Centre for Development and Environment CDE de l'Université de Berne et la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires BFH-HAFL, ces thématiques importantes sont abordées dans le premier lot de travail du projet, et la politique de gouvernance alimentaire urbaine des villes partenaires du projet, à savoir Bâle, Berne, Bienne, Fribourg, Genève, Lausanne, Saint-Gall, Winterthour et Zurich, est étudiée.

Les stratégies de gouvernance alimentaire urbaine et les activités en cours dans les villes impliquées ont été répertoriées au moyen de recherches approfondies et systématiques sur la base de documents et de sites Internet. Les résultats d'entretiens semi-standardisés conduits par des experts avec les personnes responsables et les représentants des neuf villes partenaires ont permis de compléter ces données. Les résultats présentés dans les neuf *Working Papers* ou documents de travail - un par ville partenaire - sont, de plus, marqués par l'important échange transdisciplinaire de connaissances qui a eu lieu essentiellement lors d'ateliers réunissant les neuf villes partenaires.

La série de documents de travail informe sur l'état d'avancement des stratégies et des activités de gouvernance alimentaire ainsi que sur les mesures et les conditions cadres légales dans les différentes villes. Toutes les villes ont été analysées à l'aune des mêmes catégories, en tenant compte des champs d'action offrant des leviers de transformation. La table des matières des neuf documents de travail est donc identique.

La série de documents de travail offre une base solide pour l'élaboration d'un livre blanc sur les stratégies de gouvernance alimentaire urbaine des villes suisses, document qui constituera une synthèse des connaissances acquises à travers l'expérience des différentes villes et le processus transdisciplinaire. Les stratégies mises en œuvre par le biais d'activités, de mesures et de projets doivent également être classées et évaluées en fonction de leur impact. Les stratégies particulièrement prometteuses ayant un potentiel de développement seront identifiées, présentées à titre d'exemple de bonnes pratiques pour les différents champs d'action et mises à disposition de toutes les communes intéressées. Il s'agit également de montrer les obstacles à la mise en œuvre et comment ils peuvent être surmontés.

L'ensemble du projet avec tous les lots de travail est soutenu financièrement par la Fondation Mercator Suisse, et l'étude comparative avec analyse de documents est soutenue, en plus, par les neuf villes partenaires susmentionnées et par l'Union des Villes Suisses. Les lots de travail 2 et 3 qui analysent le système alimentaire de la ville de Berne ainsi que l'accès des personnes touchées par la pauvreté à des aliments sains à Berne sont également soutenus, outre par la Fondation Mercator, par la Ville de Berne et par la société « Oekonomische Gemeinnützige Gesellschaft Bern » (OGG Bern).

¹ [Confédération suisse, Office fédéral de la statistique OFS \(2023\) : Répartition spatiale](#)

1 Cadre légal et lignes directrices générales pour une alimentation durable

1.1 Ancrage légal

Niveau ville

De manière générale, le « *Plan climat lausannois* »² contient de nombreux objectifs qui contribuent entre autres au développement d'un système alimentaire durable. Le plan climat (rapport-préavis N° 2020/54 « Plan climat : base de la politique climatique de la Ville de Lausanne ») a été adopté par la municipalité le 13 janvier 2021. Il a finalement été approuvé par le Conseil communal le 25 mai 2021. En ce qui concerne les objectifs zéro net, Lausanne a opté pour un mix : zéro net pour les émissions directes liées à la mobilité d'ici 2030, zéro net pour les émissions directes dans tous les autres champs d'action d'ici 2050 au plus tard. L'objectif zéro net doit être atteint au moyen d'une trajectoire de réduction : réduction des émissions directes de 50% d'ici 2030, de 70% d'ici 2040 et de 100% d'ici 2050. Quatre mesures importantes pouvant contribuer à réduire les émissions de CO2 liées à l'alimentation sont décrites :

- l'augmentation de la productivité et de l'efficacité agricole ainsi que des modes de production à faibles émissions
- la consommation privilégiée de produits de saison, de proximité et respectueux de l'environnement (qui implique un essor de la production locale en amont) ;
- la réduction de la part de produits d'origine animale consommés (un repas végétarien occasionne en moyenne 60% moins d'émissions de gaz à effet de serre qu'un repas contenant de la viande) ;
- la diminution du gaspillage alimentaire.

170 mesures au total réparties dans 12 domaines ont été définies sur la base des objectifs du plan climat. Dans les domaines 6 « **Consommation de biens et services** » et 7 « **Alimentation** », on trouve de nombreuses mesures qui contribuent à un système alimentaire durable.

Dans le domaine d'action 6, il s'agit surtout l'axe d'action 32 « *relocalisation partielle et achats de produits de proximité* »³ qui contient trois mesures :

- 118. Plan restauration collective durable (RCD)
- 119. Inclure des critères ou un objectif d'achats locaux dans les achats de gré à gré
- 120. Exiger un label « local » pour les achats récurrents de consommables qui peuvent être produits à Lausanne ou dans la région.

Dans le domaine d'action 7 « Alimentation », 14 mesures au total sont énumérées dans cinq axes d'action.

Axe 33 : production agricole à faibles émissions

- 121. Contribuer au maintien de l'agriculture en ville

Axe 34 : produits saisonniers et locaux ; circuits courts

- 122. Élaborer une stratégie gastronomique de la Ville
- 123. Poursuivre la politique de restauration collective durable
- 124. Poursuivre les « APEMS bon goût »

Axe 35 : flexitarisme et régime bas carbone

- 125. Diminuer la consommation de viande dans la RCD
- 126 Recommander les options végétariennes dans la politique des édicules et des établissements publics et augmenter la part végétarienne de ces établissements

Axe 36 : gaspillage alimentaire

- 127. Lancer le kit « Reviens-y »
- 128. Développer le plan anti-gaspillage alimentaire dans les 34 cuisines RCD
- 129. Soutenir « Le frigo du coin »

37 : sensibilisation, formation, partenariats, réseautage et lobbying

- 130. Mettre sur pied des jardins potagers scolaires et préscolaires
- 131. Éduquer les petits au « manger local »
- 132. Développer un programme d'insertion professionnelle dans le domaine de la restauration
- 133. Valoriser le réseau du Pacte de Milan
- 134. Assumer un rôle de moteur de réflexions et engager des actions de lobbying

² [Ville de Lausanne \(2021\) : Plan climat : base de la politique climatique de la Ville de Lausanne, p. 36](#)

³ [Ville de Lausanne \(2021\) : Catalogue des axes d'action du Plan climat et mesures proposées, p. 50-57](#)

En outre, le « 840.1 : Règlement d'utilisation du Fonds communal pour le développement durable »⁴ est également une base légale importante, car il contribue à soutenir financièrement des projets durables, notamment dans le domaine de l'alimentation.

Niveau canton

La Constitution du canton de Vaud comprend le chapitre IV « Patrimoine et environnement, culture et sport » qui traite spécifiquement des questions environnementales et intègre aussi des aspects agricoles. L'art. 52 stipule les points suivants :

- ¹ L'État conserve, protège, enrichit et promeut le patrimoine naturel et le patrimoine culturel.
- ² L'État et les communes sauvegardent l'environnement naturel et surveillent son évolution.
- ³ Ils luttent contre toute forme de pollution portant atteinte à l'être humain ou à son environnement.
- ⁴ Ils protègent la diversité de la faune, de la flore et des milieux naturels.⁵

De plus, le Plan climat vaudois de première génération⁶ comprend différentes mesures qui concernent le système alimentaire. Il a été présenté en juin 2020 par le Conseil d'État et comprend 10 domaines d'action (7 thématiques et 3 transversaux), une trentaine de mesures stratégiques et plus de 100 mesures opérationnelles. Le plan climat découle du programme de législature 2017 à 2022. L'un des domaines d'action est entièrement consacré à l'agriculture et pourrait donc également servir de mandat pour la gestion des surfaces agricoles de la ville de Lausanne. Les domaines d'action suivants et leurs mesures sont liés à l'alimentation :

Domaines d'action thématiques :

Domaine d'action « Agriculture » :

9. Séquestrer le Carbone organique dans les sols
10. Réduire les émissions de l'agriculture
11. Adapter l'agriculture aux changements climatiques

Domaine d'action « Ressources et milieux naturels » :

16. Préserver et renforcer les sols
 - Développer et mettre en œuvre une stratégie sol adaptée aux changements climatiques
 - o Intégrer les objectifs climatiques pour la protection et la réhabilitation des sols agricoles, urbains, naturels et forestiers, ainsi que les outils légaux/administratifs nécessaires.
 - o Introduire la protection qualitative des sols dans l'aménagement du territoire (PDCn : SDA pour les surfaces agricoles, mais aussi pour les milieux naturels, forestiers et sols urbains).
 - o Introduire la protection et la régénération de sols dans l'agriculture et la forêt (ex. planification et programmes de soutien) ; protéger et valoriser efficacement les sols excavés des constructions (cycle vertueux des matériaux terreux).

Domaine d'action « Santé » :

19. . Promouvoir la santé et adapter le système de santé aux effets des changements climatiques
 - Promouvoir les actions de promotion de la santé bénéfiques pour le climat.
 - Développer des actions de promotion de la santé favorables aux enjeux climatiques (mobilité douce, alimentation locale, ...) en intégrant la dimension sociale (accessibilité, allophonie, etc.).

Domaines transversaux

Domaine d'action « Rôle de l'État » :

22 à 24. Un État qui vise l'exemplarité

- Se positionner comme un employeur responsable.
 - o Valoriser les achats de biens de consommation de proximité et privilégier une alimentation compatible avec les recommandations du GIEC (référence) et réduire la quantité de déchets alimentaires.

⁴ [Ville de Lausanne \(2012\) : Règlement d'utilisation du Fonds communal pour le développement durable du 25.09.2012.](#)

⁵ [Canton de Vaud \(2003\) : 131.231 Constitution du Canton de Vaud.](#)

⁶ [Conseil d'Etat vaudois \(2020\) : Plan climat vaudois 2020, p. 47 sqq.](#)

- Se positionner comme un partenaire responsable.
 - o Accompagner et guider les institutions partenaires en termes d'enjeux de réduction des émissions et d'adaptation, notamment sur l'impact énergétique des bâtiments (en particulier pour tous les investissements garantis par l'État), des installations techniques, de l'alimentation et de la mobilité.

Domaine d'action « Accompagnement au changement » :

28. La formation, moteur du changement

- Mettre en œuvre une politique convergente entre la gestion des établissements et l'enseignement
 - o Favoriser la mise en place de pratiques et d'environnements d'apprentissage climatiquement exemplaires (végétalisation, énergie, mobilité, alimentation, etc.).⁷

Dans l'exposé des motifs et le projet de décret octroyant un crédit d'investissement au Conseil d'État pour diverses mesures du Plan climat vaudois, une mesure concerne spécifiquement la restauration collective du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) à Lausanne. Différentes mesures visant à réduire les émissions de CO₂ et l'impact environnemental de la restauration collective y sont présentées, telles que

- le renforcement de la politique d'achat de produits locaux et responsables,
- la rationalisation de la production et
- la réduction et recyclage des déchets alimentaires.⁸

1.2 Exigences relatives aux marchés publics

Niveau fédéral

La loi fédérale sur les marchés publics (LMP) révisée en 2019 porte une attention accrue aux aspects écologiques et aux trois dimensions de la durabilité comparativement à la version précédente. Cela se reflète déjà dans la définition du but à l'art. 2 a. LMP : « La présente loi vise les buts suivants :

- a. une utilisation des deniers publics qui soit économique et qui ait des effets économiques, écologiques et sociaux durables »⁹

Des dispositions légales relatives à la protection de l'environnement jouent également un rôle dans trois autres articles. L'art. 12 LMP dispose que les marchés publics ne sont attribués qu'aux soumissionnaires qui respectent les prescriptions légales locales en matière de protection des ressources naturelles et de l'environnement. Par conséquent, le droit fédéral de l'environnement doit être respecté en Suisse et les conventions internationales sur la protection de l'environnement désignées par le Conseil fédéral doivent être respectées à l'étranger.¹⁰ En cas de non-respect de ces dispositions, l'art. 44 LMP prévoit l'exclusion des soumissionnaires d'une procédure d'adjudication ou la révocation d'une adjudication.¹¹ De plus, selon l'art. 30 LMP, l'adjudicateur peut prévoir des « spécifications techniques visant à la conservation des ressources naturelles ou à la protection de l'environnement ». ¹² L'art. 29, al. 1 LMP énumère les critères d'attribution, parmi lesquels figure désormais la durabilité. De plus, l'art. 29, al. 4 LMP dispose que « Les prestations standardisées peuvent être adjudgées sur la base du seul critère du prix total le plus bas, pour autant que les spécifications techniques concernant les prestations permettent de garantir le respect d'exigences élevées en matière de durabilité sociale, écologique et économique. »

Niveau canton

Le canton de Vaud a déjà adhéré à l'accord intercantonal révisé sur les marchés publics du 15 novembre 2019 (AIMP ; BLV 726.91)¹³. Le développement durable y joue un rôle central. Les dispositions correspondantes se trouvent aux art. 2, 12, 29 et 30 de l'AIMP 2019. Les adaptations permettent aux adjudicateurs de donner plus de poids aux aspects du développement durable et d'utiliser entièrement

⁷ [Canton de Vaud \(2020\) : Stratégie du Conseil d'État vaudois pour la protection du climat. Plan climat vaudois - 1ère génération.](#)

⁸ [Canton de Vaud \(2021\) : Exposé des motifs et projet de décret. p. 47 sqq.](#)

⁹ [RO 2020 641 Loi fédérale sur les marchés publics \(LMP\), p. 641](#)

¹⁰ Ibid. p. 647 – 648

¹¹ Ibid. p. 662 – 663

¹² Ibid. p. 657

¹³ [Etat de Vaud \(2023\) : ACCORD intercantonal sur les marchés publics \(A-IMP\) du 15 novembre 2019.](#)

les nouvelles marges de manœuvre. Ce renforcement de l'importance du développement durable devrait influencer de manière accrue la conception des critères dans les appels d'offres. L'AIMP est déterminant pour le canton, et la loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD ; BLV 726.01) a été adaptée en conséquence¹⁴. Les dispositions relatives au développement durable se trouvent à l'art. 9.

Art. 9 Développement durable

¹ L'adjudicateur encourage la prise en considération du développement durable par les soumissionnaires dans ses marchés.

² Il peut prévoir, à cette fin, des critères correspondants ou des spécifications techniques se fondant sur des labels environnementaux ou sociaux, pour autant que ces critères et spécifications soient appropriés pour définir les caractéristiques des prestations faisant l'objet du marché et n'impliquent pas une restriction excessive de la concurrence.

³ Dans les marchés non soumis aux accords internationaux relatifs à la construction ou à la rénovation en bois d'un ouvrage, le Label Bois Suisse ou son équivalent peut notamment être exigé.

Le règlement d'application du 29 juin 2022 de la loi sur les marchés publics (RLMP-VD ; BLV 726.01.1) est également pertinent. Mais la durabilité devait déjà être prise en compte pour les marchés publics mis au concours avant le 1^{er} janvier 2023. L'AIMP des 25 novembre 1994/15 mars 2001 (AIMP ; BLV 726.91), la loi vaudoise du 24 juin 1996 sur les marchés publics (LMP-VD ; BLV 726.01) et le règlement d'exécution du 7 juillet 2004 de la loi sur les marchés publics (RLMP-VD ; BLV 726.01.1) étaient déterminants.¹⁵

En ce qui concerne la restauration collective, il n'existe actuellement aucune ligne directrice ou recommandation générale actuelle au niveau cantonal. En 2014, le Conseil d'État du canton de Vaud a adopté une stratégie visant à promouvoir les produits saisonniers et locaux dans la restauration collective. En 2021, il a été annoncé que la stratégie serait mise à jour par le Bureau du développement durable (BuD).¹⁶ La stratégie est actuellement encore en cours d'élaboration, mais cela n'empêche pas la ville de Lausanne de renforcer la durabilité dans la restauration collective et publique. La ville de Lausanne mène une politique très volontariste, comme en témoigne sa stratégie de développement durable. Elle ne s'appuie donc pas sur le cadre cantonal pour agir, mais une politique en matière d'alimentation durable du canton renforce le message.¹⁷

Niveau ville

Les plans RCD I 2015 et RCD II 2020¹⁸ donnent suite au plan RCD III 2024 en cours d'élaboration pour la pérennisation de cette politique publique. La directive interne complémentaire apéritifs et réceptions durable Ville (2015) est toujours d'actualité.¹⁹

1.3 Lois non contraignantes transnationales

Lausanne s'engage pour un développement durable et suit l'approche multidimensionnelle de l'**Agenda 2030** ratifié par la Confédération.²⁰ Pour mettre en œuvre l'Agenda 2030, le Conseil fédéral présente des lignes directrices pour la politique de durabilité dans la Stratégie pour le développement durable 2030.

¹⁴ [Etat de Vaud \(2023\) : LOI sur les marchés publics \(LMP-VD\) du 14 juin 2022.](#)

¹⁵ [Le conseil d'état du Canton de Vaud \(2007\) : REGLEMENT d'application de la loi du 24 juin 1996 sur les marchés publics \(RLMP-VD\) du 7 juillet 2004.](#)

Là aussi, il existait déjà une marge de manœuvre pour prendre en compte des critères écologiques, environnementaux et culturels lors de l'attribution des marchés, comme le disposent les art. 21 et 37. L'art. 24 se réfère en outre spécifiquement aux critères de qualification des soumissionnaires, critères qui concernent notamment la gestion environnementale. Si un adjudicateur impose des exigences environnementales, des spécifications certifiées par des écolabels peuvent être utilisées. Conformément à l'article 16, l'adjudicateur doit veiller à ce que les écolabels européens et plurinationaux soient utilisés dans la mesure du possible. Selon l'art. 32, une offre peut également être exclue si le soumissionnaire ne respecte pas, lors de la production, des prescriptions environnementales comparables à celles en vigueur sur le lieu d'exécution.

¹⁶ [Etat de Vaud \(2024\) : Restauration collective.](#)

¹⁷ Entretien avec Samira Dubart, Déléguée au développement durable, Ville de Lausanne et cheffe de projet du Plan RCD, Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture, Secrétariat général LEA, et David Bourdin, Chef de division, Ville de Lausanne, Service des parcs et domaines, Division Domaines (agriculture, bâtiments et vignobles), du 23.3.2023.

¹⁸ [Ville de Lausanne \(2024\) : Restauration collective durable.](#)

¹⁹ Entretien avec Samira Dubart et David Bourdin du 23.3.2023.

²⁰ [Ville de Lausanne \(2024\) : Développement durable.](#)

L'un des trois thèmes prioritaires est la consommation et la production durables. Il comprend quatre objectifs :

1. Favoriser et rendre possibles des modes de consommation durables ;
2. Assurer la prospérité et le bien-être en préservant les ressources naturelles ;
3. Accélérer la transition vers des systèmes alimentaires durables en Suisse comme à l'étranger ;
4. Renforcer la responsabilité des entreprises en Suisse et à l'étranger.²¹

1.3.1 Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan MUFPP

La ville de Lausanne a signé en 2020 le Milan Urban Food Policy Pact, par lequel elle s'est engagée à développer des systèmes alimentaires durables.²² Le respect et la mise en œuvre du MUFPP sont également inscrits dans le plan climat sous la mesure 133 « Valoriser le réseau du Pacte de Milan ». Lausanne entend contribuer ainsi activement à la valorisation du réseau international qui réunit plus de 200 villes qui s'engagent à prendre des mesures locales pour des systèmes alimentaires durables. Cela vaut aussi pour l'échange d'expériences sur l'agriculture urbaine et les politiques alimentaires au niveau international.

2 Politique et administration

2.1 Stratégies et programmes pour un système alimentaire urbain durable

En juin 2016, la Municipalité et le Conseil communal de Lausanne ont adopté *La stratégie développement durable 2015-2019*²³. Celle-ci est divisée en cinq phases :

- **Phase I** : Un état des lieux des mesures et des actions menées jusqu'à présent (2013-2014).
- **Phase II** : Défis, objectifs et mesures ou une sélection des principales orientations suivies par la commune durant cette période. Elle se compose de 9 engagements, 34 objectifs et 120 mesures, qui ont été développés avec les services administratifs et soumis à la consultation de 44 unités associatives.
- **La phase III** est la mise en œuvre des processus de monitoring des mesures pour une durée de vie de cinq ans.
- **La phase IV** est la communication publique des résultats (un rapport intermédiaire en 2018 et un rapport final en 2021).
- **La phase V** sert de continuation par la formulation de nouveaux défis et priorités.²⁴

La phase I ainsi que la phase II comprenaient toutes deux des mesures relatives à l'alimentation. Trois engagements de la phase I prennent en compte des aspects du système alimentaire. L'**engagement 1 Gouvernance & Gestion locale vers la durabilité** met en évidence des projets et des coopératives autour de l'agriculture de proximité soutenus financièrement par le FDD (Fond Développement Durable) et le FEE (Fonds Efficacité Énergétique). L'**engagement 4 Biens naturels communs** mentionne, en lien avec l'agriculture et les vignobles, le soutien à l'agriculture urbaine (tant sur terrains publics que privés) et à la viticulture biodynamique. L'**engagement 6 Production & Consommation** traite notamment de l'approvisionnement responsable et présente des mesures concernant l'agriculture biologique locale, l'alimentation saine et locale dans les cuisines collectives ainsi que la viticulture biodynamique. Les déchets font aussi partie de cet engagement, mais sans se focaliser sur les déchets alimentaires.²⁵

La phase II comprend également trois engagements qui intègrent des aspects liés à l'alimentation. L'**engagement 4 Biens naturels communs** comprend l'objectif de renforcer la qualité et les capacités de production des biens de consommation locaux (agriculture locale). L'**engagement 6 Production &**

²¹ [ARE Office fédéral du développement territorial \(2024\) : Stratégie pour le développement durable 2023.](#)

²² [MUFPP \(2024\): Milan Urban Food Policy Pact.](#) (carte indiquant les villes signataires)

²³ [Ville de Lausanne \(2024\) : Gouvernance de la durabilité.](#)

²⁴ [Ville de Lausanne \(2024\) : Plan stratégique de Lausanne 2015-2019.](#)

²⁵ [Unité Développement Durable Lausanne \(2015\) : Bilan Développement Durable. p.83, p.22, p.54.](#)

Consommation englobe quatre sujets généraux, dont l'un traite exclusivement de l'alimentation et comporte cinq mesures (6.2 - 6.6) :

- Atteindre 60% de produits de proximité, 70 % de produits suisses, 60 % de produits labellisés, dont 15% de bio, la moitié des repas sont végétariens dans la restauration collective de midi de la ville;
- Proposer la formation continue des cuisinier:ières sur les repas végétariens;
- Systématiser pour toutes les cuisines la labélisation Fait maison ;
- Engager les ressources et les structures nécessaires afin d'accompagner les prestataires internes et externes en vue de l'atteinte des objectifs précités;
- Poursuivre une offre alimentaire responsable pour les petits-déjeuners et les goûters aux Apems;
- Renforcer les messages d'information et de sensibilisation sur les enjeux sanitaires et écologiques liés à l'alimentation à destination des écoliers, des parents et des professionnels;
- Réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires.

L'**engagement 7 Promotion Santé & Prévention** mentionne comme mesure le fait d'informer davantage les enfants des écoles, les parents et les professionnels sur les défis sanitaires et écologiques liés à l'alimentation.²⁶

Les **résultats (phase IV)** concernant l'engagement **6 Production & Consommation** se réfèrent principalement au Plan Restauration collective durable (RCD) qui est examiné plus en détail au chapitre 3.²⁷

Plan Restauration collective durable (RCD)

Le plan d'action pour une restauration collective urbaine de haute qualité nutritionnelle, environnementale et sociale et le Plan Restauration collective durable (RCD) qui lui est associé sont des concepts globaux vastes et systémiques. Ils sont présentés en détail au chapitre 3.

Stratégie globale pour l'agriculture urbaine et stratégie communale pour l'agriculture

Une stratégie globale pour l'agriculture urbaine et, en tant que partie de celle-ci, la stratégie communale pour l'agriculture ont été présentées dans le rapport-préavis N° 2018/09 en 2018 sous le titre « Politique agricole urbaine : des balcons aux champs ». Ces deux stratégies importantes sont présentées au chapitre 5.

2.2 Intégration de la thématique dans les structures administratives et les ressources de la ville

La ville de Lausanne a décidé de ne pas regrouper ses compétences spécialisées en matière de systèmes alimentaires durables dans un seul service, étant donné que la thématique est interdisciplinaire, mais d'attribuer les tâches à différents services. Cependant, plusieurs services présentés ci-dessous s'occupent très directement de cette thématique. Ils sont principalement reliés à la « Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture » et mettent en œuvre des projets importants comme le RCD avec leur expertise spécialisée.

L'aperçu ci-après mentionne uniquement les directions et départements qui sont directement ou indirectement impliqués dans le sujet transversal de l'alimentation ou qui peuvent exercer une influence sur celui-ci.

²⁶ [Unité Développement Durable Lausanne \(2015\) : Enjeux, Objectifs & Mesures Développement durable. p. 53 sqq., p. 58, p. 40.](#)

²⁷ [Ville de Lausanne - Unité développement durable \(sans date\) : Revue développement durable 2015 - 2019. p. 32.](#)

Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture

- **Secrétariat général**
 - Déléguée au développement durable, Ville
 - Bureau climat et durabilité
 - Ville durable
 - Production et consommation, économie circulaire
 - Accompagnement des groupes de travail Achats durables dans l'administration
 - Politique alimentaire
 - Restauration collective durable
 - APEMS bon goût
 - Restobox Lausanne
 - Distributeurs Locamat
 - Plan climat lausannois
 - Protection des sols, qualité de l'air, bruit
- **Service de parcs et domaines**
 - Nature
 - Domaines et patrimoine
 - Agriculture et gestion du Territoire Domaines agricoles
 - Agriculture Urbain
 - Actions Nature en ville
 - Les plantations
 - Les jardins familiaux
 - Les fermes pédagogiques
 - Plus de bio pour Lausanne
 - Vignoble

Direction des finances et de la mobilité

- **Service de l'Achat et de la logistique villes**
 - Achat et approvisionnement

Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers

- **Service des écoles et du parascolaire**
 - Réfectoires
 - APEMS
 - CVE
 - Restauration collective

Direction culture et développement urbain

- **Unité Développement et promotion de la ville de Lausanne**
 - Domaine thématique de la gastronomie urbaine

Il existe une grande volonté entre les directions et les départements de créer des synergies et de veiller à une bonne collaboration.²⁸

Depuis plus de 20 ans, la Ville de Lausanne a mis en place un **Fonds communal pour le développement durable (FDD)** qui finance le lancement de projets respectant les trois piliers du développement durable et liés aux aspects sociaux, économiques et environnementaux. Les projets peuvent émaner

²⁸ Entretien avec Samira Dubart et David Bourdin du 23.3.2023.

d'associations, d'entreprises, de l'administration communale, d'institutions ou d'habitants établis dans la ville de Lausanne.²⁹

Le plan Restauration collective durable RCD a été soutenu par le Fonds pour le développement durable (FDD) à hauteur de 1 194 000 CHF au total. Dans le cadre du RCD I, le conseil communal a accordé une contribution financière de 25 centimes du FDD par place offerte et par repas de midi produit pour ses cuisines municipales. De plus, les prestataires de restauration collective devaient avoir signé la charte d'engagement RCD.

Il s'est avéré que le supplément de 25 centimes pouvait être respecté, mais qu'il restreignait les possibilités pour acheter des produits biologiques et locaux. C'est pourquoi, la contribution sera relevée à 40 centimes par place offerte et par repas de midi produit pour la deuxième phase du RCD II. Cela vaut pour une période de trois ans.³⁰

Dans le département Domaine et Patrimoine des Services Parc et Domaine, les investissements dans des terrains, des bâtiments et des projets s'élèvent à environ CHF 150 000 à 200 000 par an (budget de fonctionnement) en plus des frais de personnel. En outre, il existe des crédits-cadres sous forme de préavis qui sont déposés chaque année au conseil communal afin de rénover les infrastructures. Pour la rénovation des fermes, il s'agit par exemple de CHF 100 000. Cela ne suffit néanmoins pas pour rénover l'ensemble du patrimoine bâti, ce qui oblige à trouver d'autres solutions.³¹

Environ 330% de postes sont actuellement consacrés à l'alimentation dans la ville de Lausanne. Ce pourcentage varie toutefois en fonction de l'avancement des projets consacrés à ce sujet.³²

2.3 Interventions parlementaires et initiatives déposées par la société civile sur cette thématique

Le plan d'action pour une Restauration collective durable (RCD) (cf. 3.1) a été élaboré en réponse à une série d'interventions parlementaires, notamment :

- **Motion** d'Elena Torriani du 20.05.2008 « *Charte pour une agriculture de proximité respectueuse des coûts écologiques et sociaux* ». ³³
- **Statut** : transformé en postulat le 21.4.2009.
- **Postulat** de Isabelle Mayor du 13.04.2010 « *Pour une journée hebdomadaire sans viande ni poisson dans les réfectoires scolaires communaux lausannois : à la (re)découverte du goût en ménageant l'environnement !* ». ³⁴
- **Postulat** de Rebecca Ruiz du 27.10.2009: « *Pour une agriculture de proximité vivante et viable : la Ville de Lausanne soutient la production locale de lait* ». ³⁵
- **Interpellation** de Vincent Rossi du 25.01.2008: « *Les ressources non renouvelables sont-elles digestes ?* ». ³⁶

Le parlement de la ville de Lausanne enregistre depuis longtemps beaucoup d'interventions parlementaires liées à l'alimentation. Il a donc fallu procéder à une sélection. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive, d'autant plus que les fonctions de recherche électronique ne sont pas idéales pour trouver systématiquement les différentes interventions. Par conséquent, il n'a pas été possible d'indiquer les numéros de toutes les interventions. La liste donne néanmoins un bon aperçu des activités parlementaires.

²⁹ [Ville de Lausanne \(2023\) : Financement pour lancement de projets.](#)

³⁰ [Ville de Lausanne Municipalité, Enfance, jeunesse et quartiers, Logement, environnement et architecture \(2019\) : Bilan et perspectives du plan d'action pour une restauration collective municipale avec une haute qualité nutritionnelle, environnementale et sociale \(plan RCD\), Rapport-préavis N° 2019 / 42. p. 6, p. 16.](#)

³¹ Entretien avec Samira Dubart et David Bourdin du 23.3.2023.

³² Entretien avec Samira Dubart et David Bourdin du 23.3.2023.

³³ [Ville de Lausanne. Conseil communal \(2008\) : Dépôts.](#)

³⁴ [Ville de Lausanne Municipalité \(2014\) : rapport-préavis N° 2014/36, du 3 juillet 2014.](#)

³⁵ [Ville de Lausanne Municipalité \(2014\) : plan d'action pour une restauration collective municipale avec une haute qualité nutritionnelle, environnementale et sociale. Rapport-préavis N° 2014/36. p. 1](#)

³⁶ [Ville de Lausanne Municipalité\(2014\) : rapport-préavis N° 2014/36, du 3 juillet 2014.](#)

Autres interventions en rapport avec l'alimentation :

Postulat POS23/011 de Olivia Fahmy du 7.3.2023 « *Une nourriture végétarienne dans les crèches et les autres lieux d'accueil des enfants* ». ³⁷

Statut : renvoyé à la Commission

Postulat de Daniel Dubas du 29.1.2021 « *Une stratégie d'achat durable* ». ³⁸

Pétition du 25.08.2020 Société de développement du Chailly-Béthusy « *Pour la préservation des témoins d'une agriculture urbaine et d'un marché permanent de proximité* ». ³⁹

Postulat de D. Raedler et autres du 04.12.18 « *Un marché culinaire pour Lausanne – un accent sur une alimentation de qualité pour toutes et tous* ». ⁴⁰

Postulat de Johann Dupuis et consorts du 14.11.2017 « *Plus de bio régional dans la restauration collective lausannoise !* » ⁴¹

***Postulat :** Séverine Evéquo et consorts du 24.05.2016 « *Stop au glyphosate et aux pesticides à Lausanne* ». ⁴²

Postulat de Fabrice Moscheni du 26.4.2016 « *Réfrigérateurs en libre-service : réduire le gaspillage alimentaire et améliorer le lien social* ». ⁴³

***Postulat :** Hadrien Buclin et consorts du 23.08.2016 « *Pour un soutien plus actif de la Ville aux initiatives liées à l'agriculture urbaine* » ⁴⁴

Postulat de R. Felli du 21.11.2015 « *Une ville à croquer. Des arbres fruitiers sur le domaine public* » ⁴⁵

***Postulat** de Sophie Michaud Gigon et consorts du 1.04.2014 « *Pour un lieu consacré à la valorisation de l'agriculture de proximité dans le Nord-Ouest lausannois* ». ⁴⁶

***Postulat :** Giampiero Trezzini et consorts du 9.12.2014 « *Pour une meilleure exploitation du potentiel agricole lausannois* ». ⁴⁷

Postulat de I. Mayor du 6.4.2014 « *Pour un plan directeur de l'alimentation : pour une alimentation de proximité, responsable et festive !* » ⁴⁸

Motion de R. Ostermann du 21.5.2011 « *Quel avenir pour le domaine agricole de Rovéréaz ?* » ⁴⁹

Motion de Céline George-Christin du 9.12.2004 « *Pour des collations saines dans les collèges lausannois* » ⁵⁰

Interpellation du 2.9.2003 M. Zuercher « *La sécurité alimentaire à Lausanne est-elle assurée ?* » ⁵¹

**Le rapport-préavis N° 2018/09 politique agricole urbaine : des balcons aux champs*⁵² répond à ces quatre postulats.

2.4 Appartenance à des initiatives et à des réseaux interurbains

Faisant partie des départements de développement durable des villes et cantons de Suisse romande, Lausanne se met en réseau en tant que membre et au comité de Coord21.⁵³ Coord21 est une association

³⁷ [Ville de Lausanne. Conseil communal \(2023\) : Postulat de Fahmy Olivia et crts - Une nourriture végétarienne dans les crèches et les autres lieux d'accueil des enfants \(POS23/011\).](#)

³⁸ [Ville de Lausanne. Conseil communal \(2021\) : Postulats 2021.](#)

³⁹ [Ville de Lausanne. Conseil communal \(2020\) : Postulats 2020.](#)

⁴⁰ [Ville de Lausanne. Conseil communal \(2018\) : Postulats 2018.](#)

⁴¹ [Ville de Lausanne. Conseil communal \(2017\) : Postulats 2017.](#)

⁴² [Ville de Lausanne. Conseil communal \(2016\) : Postulat STOP au glyphosate et aux pesticides à Lausanne !](#) et [Conseil communal de Lausanne \(2018\) : Rapport de la Commission N° 48.](#)

⁴³ [Ville de Lausanne Municipalité \(2019\) : Bilan et perspectives du plan d'action pour une restauration collective municipale avec une haute qualité nutritionnelle, environnementale et sociale \(plan RCD\). Rapport-préavis No 2019 / 42.](#)

⁴⁴ [Ville de Lausanne. Conseil communal \(2016\) : Postulats 2016.](#)

⁴⁵ [Ville de Lausanne. Conseil communal \(2015\) : Postulats 2015.](#)

⁴⁶ [Ville de Lausanne. Conseil communal \(2014\) : Postulats 2014.](#)

⁴⁷ Ibid.

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ [Ville de Lausanne. Conseil communal \(2011\) : Postulats 2011.](#)

⁵⁰ [Enfance, Jeunesse et Education \(2007\) : Rapport-préavis n° 2007/01 Pour des collations saines dans les collèges lausannois. Réponse à la motion de Mme Céline George-Christin. https://www.lausanne.ch/apps/actualites/Next/serve.php?id=1537](#)

⁵¹ [Ville de Lausanne. Conseil communal \(2003\) : Motions 2003.](#)

⁵² [Logement, environnement et architecture \(2018\) : Rapport-préavis N° 2018/09.](#)

⁵³ Entretien avec Samira Dubart et David Bourdin du 23.3.2023.

fondée en 2009 qui réunit 5 cantons, 27 communes et 4 institutions de Suisse romande ayant mis en place un Agenda 21 local. Coord21 fonctionne comme une plateforme d'échange où les membres partagent leurs expériences, collaborent, lancent des projets communs et développent des synergies avec d'autres acteurs du développement durable.⁵⁴ Des ateliers thématiques sont notamment organisés sur des sujets tels que le gaspillage alimentaire ou l'économie circulaire.⁵⁵

La ville de Lausanne en collaboration avec les villes de Zurich et de Bâle a initié en 2019 la création d'un groupe de travail national sur l'alimentation durable. Cette démarche est fédérée par l'Union des Villes Suisses et permet des échanges très actifs sur les enjeux et thèmes de l'alimentation durable. L'ERFA a été institutionnalisé en juin 2024 par l'Union des villes suisses en tant que groupe de travail "Alimentation durable".

La ville de Lausanne échange aussi des expériences avec d'autres villes qui possèdent des terres ou des fermes comme les villes de Zurich ou d'Aarau. Il y a également beaucoup d'échanges sur des projets spécifiques par AGRIDEA, le centre de vulgarisation agricole suisse pour les services de vulgarisation cantonaux. Citons comme exemple l'Ecole d'été « *Nourrir la ville, alimentation durable et locale* » qui a eu lieu en juillet 2023. La ville de Genève collabore également avec le canton de Vaud en ce qui concerne les fermes.

3 Marchés publics et restauration collective publique

3.1 Restauration collective

Le 20 janvier 2015, le conseil communal a accepté le rapport-préavis n° 2014/36 en réponse à plusieurs motions et postulats. Le rapport-préavis était accompagné d'un « Plan d'action pour une restauration collective municipale avec une haute qualité nutritionnelle, environnementale et sociale ». C'est dans le cadre de ce processus qu'a été élaboré le Plan Restauration collective durable (RCD) qui a été validé en 2014 déjà par la municipalité. *Le Fond communal pour le développement durable* a octroyé un montant total de 1 194 000 CHF au projet, et le plan d'action a été déployé de 2016 à 2018. Le mandat pour la conception, le pilotage et le suivi de la mise en œuvre a été confié à l'Unité développement durable (UDD) sous la coordination générale du Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE).

Le projet concerne les structures d'accueil pour enfants municipales ou privés subventionnées (CVE et APEMS), les écoles à la montagne, les cantines scolaires, les cafétérias professionnelles et le restaurant public « Quai 14 ». Le comité de pilotage a défini cinq indicateurs pour les cuisiniers de la ville (gestion directe - GD) et des entreprises de restauration (gestion concédée - GC). La mise en œuvre était prévue sur trois ans (2016 à 2018), la troisième année (2018) complétait le suivi et le financement du plan. Les objectifs suivants ont été définis sur la base des cinq indicateurs :

1. **Proximité & traçabilité géographique** : 70% d'approvisionnement dans un rayon de **70 km/Lausanne**.
2. **Labels & mode de production** : 60% des achats avec labels (tous labels confondus).
3. **Performance économique** :
 - Subvention 25 centimes par place inscrite et repas du midi produits.
 - Équilibre du **budget** alloué sur deux ans (moyenne 2016-2017).
 - Lutte contre le **gaspillage alimentaire** / gestion concédée/directe
4. **Qualité de l'alimentation** : conformité aux normes de la Société Suisse de Nutrition (**SSN**), adaptée à l'âge des enfants.
5. **Journée végétarienne hebdomadaire** : introduction systématique de la mesure dans toutes les structures de consommation (au hasard dans la semaine).

⁵⁴ [Ville de Lausanne \(2024\) : Réseaux développement durable suisses.](#)

⁵⁵ [Association Coord21 \(2024\) : Accueil.](#)

En juillet 2019, le solde s'élevait à CHF 682 008 et il a été proposé d'utiliser ce montant pour la poursuite du projet pendant trois années supplémentaires.⁵⁶ La deuxième phase du RCD II - Plan 2020-2023 se concentre en priorité sur :

- l'achat de proximité objectif 60% des achats (70 km),
- achats suisses objectif 70%
- l'achat sous label de qualité, objectif 60%
- achats bio, objectif 15%,
- 10 repas végétariens/mois, soit la moitié des repas hebdomadaires sont végétariens sans viande, ni poisson,
- Formation continue des cuisinier.ières aux repas végétariens,
- la qualité nutritionnelle, 100% conformité aux standards SSN,
- la capacité économique, subvention 40 centimes par place inscrite et repas de midi produits
- la lutte contre le gaspillage alimentaire,⁵⁷
- systématisation de la labellisation « Fait maison ».

Elle est suivie d'une troisième phase qui couvrira l'ensemble de la prochaine législature (2021 à 2026).⁵⁸

La mise en œuvre du plan RCD a posé quelques défis structurels et culturels, notamment en ce qui concerne la restauration et la distribution. Le secteur de la restauration possède une culture spécifique avec des habitudes bien ancrées, raison pour laquelle il ne va pas toujours de soi d'apporter des changements. Dans ce processus, il était important de concevoir avec beaucoup de doigté des dialogues et des outils de sensibilisation. Il y a aussi eu des défis structurels dans le commerce, notamment en ce qui concerne les pratiques de traçabilité au niveau de la distribution, des fournisseurs et des grossistes. En plus de la description du produit et de la quantité, il était important d'indiquer d'où venaient les produits et avec quel label ils étaient certifiés.

En ce qui concerne la restauration collective en milieu scolaire, l'action complémentaire **APEMS bon goût** lancée en 2015 à l'initiative de l'Unité Développement Durable (UDD) en partenariat avec Prométerre et Terre Vaudoise vise à proposer aux enfants de toutes les structures d'accueil parascolaire (APEMS) de Lausanne des produits de la région (*produits artisanaux*) pour leurs collations du matin et de l'après-midi. Plus de 2500 petits déjeuners et 4900 goûters durables sont désormais servis aux enfants chaque semaine.⁵⁹

Finalement, une directive interne de restauration durable (2015) est appliquée pour les apéritifs et les réceptions au sein de l'administration.

3.1.1 Directives concernant les parts de labels, les repas selon la pyramide, les parts de nourriture à base de plantes

Administration, école de jour, crèches, réfectoires

Comme indiqué dans le chapitre précédent, le **plan RCD I** comprend différents aspects concernant la régionalité, la part de labels et de produits bio et l'alimentation biologique dans les établissements publics. Le plan RCD I a été évalué en 2018 et a obtenu les résultats suivants pour ces sujets :⁶⁰

⁵⁶ [Ville de Lausanne Municipalité, Enfance, jeunesse et quartiers, Logement, environnement et architecture \(2019\) : Bilan et perspectives du plan d'action pour une restauration collective municipale avec une haute qualité nutritionnelle, environnementale et sociale \(plan RCD\), Rapport-préavis No 2019 / 42. p. 1 – 3.](#)

⁵⁷ [Ville de Lausanne \(2024\) : Restauration collective durable.](#)

⁵⁸ [Ville de Lausanne Municipalité, Enfance, jeunesse et quartiers, Logement, environnement et architecture \(2019\) : Bilan et perspectives du plan d'action pour une restauration collective municipale avec une haute qualité nutritionnelle, environnementale et sociale \(plan RCD\), Rapport-préavis No 2019 / 42. p. 1 – 3.](#)

⁵⁹ [Ville de Lausanne \(2024\) : APEMS bon goût.](#)

⁶⁰ S'applique à l'ensemble du chapitre 3.1.1. sauf si indiqué par une autre note de bas de page. [Ville de Lausanne Municipalité, Enfance, jeunesse et quartiers, Logement, environnement et architecture \(2019\) : Bilan et perspectives du plan d'action pour une restauration collective municipale avec une haute qualité nutritionnelle, environnementale et sociale \(plan RCD\), Rapport-préavis No 2019 / 42. p. 8 sqq. / Ville de Lausanne. 2018. Lausanne Cuisine 5.0. Plan Restauration collective durable de la ville de Lausanne p. 1 sqq.](#)

1^{er} objectif Proximité : Les achats alimentaires de proximité sont passés de 36,5% en 2016 à **54,7%** en 2017. De plus, les aliments achetés provenaient à **68% de Suisse**, à **18% d'Europe** et à **14% du reste du monde**. L'objectif de 70% n'a pas pu être atteint, mais il faut également tenir compte du fait qu'aucune étude de faisabilité n'a été réalisée sur la disponibilité des produits, les quantités ou la diversification. Rétrospectivement, les 70% irréalistes et trop ambitieux, puisque la disponibilité est limitée. Il était également important pour la ville de maintenir le plaisir de manger et que celui-ci ne soit perdu en raison de la disponibilité limitée de certains produits régionaux.⁶¹

Le nouvel objectif de la deuxième **phase RCD II** est :

- **60 % de proximité** et
- **70% de Suisse**.

2^e objectif Labels : Les achats de **produits labellisés** sont passés de 40% en 2016 à **52%** en 2017. La part la plus importante est atteinte par **Suisse Garantie avec 68%** (du total des produits labellisés) tandis que le **bio** représente respectivement **3,65%** (du total des produits) et **7%** (du total des produits labellisés). Le principal défi pour les produits bio suisse est leur coût plus élevé de 30 à 40% et les budgets limités de la restauration collective. Comme pour l'objectif 1, la disponibilité de produits bio de proximité ou suisses en grandes quantités est aussi un défi. Le troisième défi est la faible offre de produits bio de quatrième gamme ou de produits bio déjà lavés, épluchés et coupés. Le label IP Suisse sert de complément au bio car il s'en rapproche, mais avec des prix plus avantageux. Concernant la disponibilité des produits certifiés, la priorité est accordée à la proximité des producteurs, le soutien économique de l'agriculture de proximité et la limitation de production CO2 étant l'un des principaux objectifs du plan RCD. S'il faut par exemple choisir entre un légume bio étranger ou un légume non bio des environs, la préférence est donnée à ce dernier.⁶²

Le nouvel objectif de la deuxième **phase RCD II** est

- que **60% des produits** soient **labellisés**, y compris
 - Obligation d'acheter 100% de produits de la pêche labellisés (hors pêche en lac et en rivière) ;
 - Les produits issus du commerce équitable/commerce équitable devraient être privilégiés lors de l'achat de produits exotiques. Le label Fairtrade vaut également pour la promotion de la filière « lait équitable (Faireswiss) ».
- que **15%** des achats soient couverts par **des produits bio** (en priorité de proximité et dans les trois ans).

4^e objectif Qualité de l'alimentation : En 2018, la qualité de l'alimentation de la ville correspondait à hauteur de **87% aux standards de la Société Suisse de Nutrition (SSN)**. L'analyse de la qualité nutritionnelle a notamment été réalisée à l'aide du **label Fourchette verte (FV)** et de **nutriMenu Score Lausanne**.

L'introduction du label « **Fait Maison** » est un nouvel objectif de la deuxième **phase RCD II**. Ce label est attribué aux restaurants « qui préparent entièrement ou en grande partie leurs plats frais dans leurs cuisines. Les produits industriels sont l'exception et sont déclarés ». ⁶³ Une action pilote a d'abord été menée avec les trois cuisines des *écoles à la montagne* et, à l'heure actuelle, tous les établissements, à l'exception d'un seul, sont certifiés par le label.⁶⁴

5^e objectif 1 journée végétarienne hebdomadaire : L'objectif a été atteint à 100 %, à savoir qu'il y a maintenant au moins une journée végétarienne sans viande ni poisson dans tous les établissements de Lausanne. Certains d'entre eux sont même passés volontairement à deux repas par semaine. Actuellement, la part de repas sans viande, ni poisson est de 10 repas/mois, soit 50 % des repas produits.⁶⁵

⁶¹ Entretien avec Samira Dubart et David Bourdin du 23.3.2023.

⁶² Entretien avec Samira Dubart et David Bourdin du 23.3.2023.

⁶³ [Association Promotion du Fait Maison \(2024\) : Accueil.](#)

⁶⁴ Entretien avec Samira Dubart et David Bourdin du 23.3.2023.

⁶⁵ Entretien avec Samira Dubart et David Bourdin du 23.3.2023.

Le nouvel objectif de la deuxième **phase RCD II** est d'augmenter de quatre à dix le nombre de repas végétariens par mois. Pour ce faire, les compétences professionnelles des cuisiniers est développées par une formation continue dans ce domaine.

Pour analyser la qualité de l'alimentation, le plan RCD utilise les deux labels et concepts **Fourchette verte (FV)** et **NutriMenu** (voir 3.1.3). Les calculs du **score NutriMenu**⁶⁶ ainsi que le label **Fourchette verte**⁶⁷ suivent les recommandations de la **Société Suisse de Nutrition**⁶⁸ qui a développé la **pyramide alimentaire suisse**. NutriMenu est un outil scientifique qui doit permettre d'évaluer les menus et de promouvoir ainsi des repas plus sains. Le **label Fourchette verte** concerne les établissements de restauration et est une distinction pour une offre alimentaire équilibrée ainsi que pour la qualité et la santé, tout en générant une alimentation durable.

3.1.2 Déchets alimentaires

Comme nous l'avons vu au point 3.1, le **troisième objectif du plan RCD I était de réduire le gaspillage alimentaire**. Les mesures qui en découlent comprennent généralement une meilleure gestion des stocks dans les cuisines, des portions adaptées, une évaluation régulière des plats non consommés et une sensibilisation aux comportements alimentaires. En 2017, un **projet pilote « Zéro-gaspi »** a été mené dans un accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) afin de sensibiliser les enfants et le personnel d'encadrement. Le succès de ce projet pilote a conduit à la mise en œuvre de cette mesure dans quatre autres APEMS en 2018. Il était prévu d'appliquer la mesure dans tous les APEMS de Lausanne d'ici 2021. En ce qui concerne la **restauration publique**, un projet sur les restes alimentaires a été initié entre 2019 et 2020 en partenariat avec GastroLausanne. L'initiative s'est focalisée sur des **kits « Reviens-y »** composés de boîtes et de sacs pour les plats non consommés par les clients ainsi que d'outils de sensibilisation. Le projet a été mis en œuvre dans plus de 150 restaurants lausannois.⁶⁹

Le nouvel objectif de la deuxième **phase RCD II** est :

- Les mesures doivent être poursuivies, en mettant l'accent sur la mesure de sensibilisation « Zéro déchet » (Zéro-Gaspi). Zéro - Gaspi doit être appliqué à 16 établissements en 2019-2020 et à 16 autres en 2020-2021 ;
- La campagne nationale Save Food 2019-2021 doit être mise en œuvre par des actions spécifiques à la ville. Cette campagne sera mise en œuvre en collaboration avec différents partenaires externes et internes dans la population. L'accent sera mis sur des expositions publiques dans la restauration privée et dans les centres de quartier.
- L'équipement de certaines cuisines appartenant à la ville doit être mis à jour.⁷⁰

3.1.3 Subventionnement de menus durables

Aucun contenu n'a été trouvé sur cette thématique ou la thématique n'est actuellement pas (encore) traitée par la ville.

3.2 Autres éléments concernant les marchés publics et les appels d'offres

En ce qui concerne l'élimination des assiettes jetables à usage unique, la ville de Lausanne a lancé l'initiative **RestoBox Lausanne** en 2019. Ce projet a introduit la vaisselle réutilisable pour les mets à l'emporter dans différents restaurants publics et cantines scolaires que l'on peut rapporter ultérieurement auprès de n'importe quel point de vente.⁷¹

⁶⁶ [EPFL \(2024\) : nutriMenu / ecoMenu score.](#)

⁶⁷ [Fourchette verte \(2024\) : Recommandations.](#)

⁶⁸ [Société Suisse de Nutrition \(2016\) : Swiss Food Pyramid.](#)

⁶⁹ [Ville de Lausanne \(2024\) : Save Food.](#)

⁷⁰ [Ville de Lausanne Municipalité, Enfance, jeunesse et quartiers, Logement, environnement et architecture. 2019. Bilan et perspectives du plan d'action pour une restauration collective municipale avec une haute qualité nutritionnelle, environnementale et sociale \(plan RCD\), Rapport-préavis No 2019 / 42. p. 8 sqq. / Ville de Lausanne. 2018. Lausanne Cuisine 5.0. Plan Restauration collective durable de la ville de Lausanne p.1 sqq.](#)

⁷¹ [Ville de Lausanne \(2024\) : Restobox.](#)

4 Promotion des structures de vente directe, du régionalisme et de la transparence

4.1 Soutenir les initiatives visant à redéfinir les relations entre les consommateur·trice·s et les producteur·trice·s.

On constate de manière générale que la ville de Lausanne met fortement l'accent sur les *circuits courts* et la régionalité. Selon le rapport-préavis N° 2018/09⁷², une des cinq orientations stratégiques est le soutien à la politique communale de restauration collective par l'émergence de filières agricoles de proximité et le soutien à des projets innovants de transformation et de distribution à la population. De plus, plusieurs projets mentionnent l'amélioration des échanges entre les producteurs et les consommateurs. Par exemple, sur deux des huit domaines agricoles que la ville loue, l'accent est mis sur la participation de la population locale (Domaine de Rovéréaz, de la Blécherette/Châtelard). En plus d'un magasin pop up mis à la disposition des producteurs locaux, la ville soutient actuellement deux épiceries locales (en vrac/participatives). L'agriculture contractuelle régionale est également encouragée par des promotions, et les différents projets sont facilement accessibles sur le site web de la ville. La ville dispose également d'un site web consacré à l'agriculture de proximité et à l'agriculture locale.⁷³ La sensibilisation à l'agriculture biologique est également renforcée par le projet *Plus de bio pour Lausanne* qui vise à favoriser l'accès de la population aux produits biologiques et locaux. Pour ce faire, la ville a soutenu financièrement trois projets différents : Bio Bulk (épicerie vrac bio), le Jardin Vivant (épicerie participative) et Domani Pizza (pizzeria bio).⁷⁴

4.1.1 Marchés couverts, magasins pop up, plateformes internet, épicerie participative, ACP

Les stratégies de commercialisation alternatives et les circuits courts sont soutenus par la ville de Lausanne sous différentes formes. Il existe par exemple le projet **Local pop up**, un magasin pop up qui est mis gratuitement à la disposition des producteurs de la région (siège dans le canton de Vaud, matière première provenant d'un rayon de 70 km). L'objectif de ce projet est de promouvoir une alimentation durable et de qualité. Le magasin se trouve au centre de la ville et est donc facilement accessible. Ainsi, le contact et la relation entre les producteurs et les consommateurs sont renforcés par le dialogue, la reconnaissance et le respect. La vitrine du magasin peut être utilisée pour exposer des produits pendant une période de deux à huit semaines, avec une rotation entre les différents producteurs afin de montrer la diversité de la région.⁷⁵ En 2022, la ville de Lausanne a également soutenu l'*Agriculture Contractuelle de Proximité (ACP)* sous la forme d'une action de bons d'achat. De mai à octobre 2022, la ville a offert un bon de 50 francs pour du vin lausannois aux 70 premières personnes qui ont souscrit un abonnement de panier auprès d'un membre de la Fédération Romande d'Agriculture de Proximité (FRACP).⁷⁶ En outre, la ville a publié sur son site web les liens de différents ACP avec leurs abonnements de panier, leur donnant ainsi une plus grande visibilité.⁷⁷

Comme mentionné au chapitre 4.1, la ville de Lausanne soutient différents projets bio dans le cadre du projet *Plus de bio pour Lausanne*. L'un de ces projets est **Bio Bulk**, une **épicerie vrac bio** qui propose des produits locaux et favorise les circuits courts. L'épicerie existe depuis 2020.⁷⁸ Autre projet soutenu : l'**épicerie** participative, durable et sociale **Jardin Vivant** qui est gérée par ses membres. Tous ceux qui le souhaitent peuvent devenir membres, mais doivent s'engager à travailler trois heures par mois pour l'épicerie. Cette dernière propose des produits biologiques et locaux avec le moins d'emballage possible.⁷⁹ En ce qui concerne la commercialisation de produits alimentaires locaux, la ville de Lausanne participe

⁷² [Ville de Lausanne, Logement, environnement et architecture \(2018\): Rapport-préavis N° 2018/09.](#)

⁷³ [Ville de Lausanne \(2024\) : Agriculture de proximité.](#)

⁷⁴ [Ville de Lausanne \(2024\) : Appel à projet « plus de bio pour Lausanne ».](#)

⁷⁵ [Ville de Lausanne \(2024\) : Le Local pop-up.](#)

⁷⁶ [Ville de Lausanne \(2024\) : Agriculture urbaine.](#)

⁷⁷ [Ville de Lausanne \(2024\) : Agriculture de proximité](#)

⁷⁸ [Ville de Lausanne \(2024\) : Appel à projet « plus de bio pour Lausanne »](#) et [BIOBULK \(2023\) : Accueil.](#)

⁷⁹ [Ville de Lausanne \(2024\) : Appel à projet « plus de bio pour Lausanne ».](#) et [LeJardinVivant \(2023\) : Accueil.](#)

également à l'initiative des **automates VAUD+**. Le Locamat est un **distributeur automatique de produits alimentaires** qui propose des produits régionaux. Le distributeur est labellisé **Vaud+** et garantit des produits d'origine locale. Au moins 80% des matières premières des produits proposés proviennent du canton de Vaud.⁸⁰

4.2 Marchés hebdomadaires

Il existe quatre marchés alimentaires en ville de Lausanne : le marché du centre-ville, le marché de Grancy, le marché de la Sallaz et le marché dominical d'Ouchy. En général, les nouveaux participants doivent prendre contact avec le Service de l'économie pour convenir d'un entretien. Les questions de l'infrastructure, de l'hygiène et du droit du travail pour les personnes de nationalité étrangère sont abordées. Les participants reçoivent également des informations sur les différents marchés et sont conseillés et accompagnés dans leur projet. Pour les participants réguliers, il suffit de déposer un formulaire d'inscription et une carte d'identité auprès du bureau des manifestations et des marchés de l'Office de l'économie. Il existe des autorisations annuelles, mais aussi des autorisations journalières pour quatre jours de marché.⁸¹

Les vendeurs directs ne sont pas favorisés par rapport aux revendeurs pour l'accès aux marchés hebdomadaires. Une initiative a néanmoins été lancée pendant la pandémie de coronavirus et un marché local a été créé. Le marché n'a cependant pas pu se maintenir longtemps, car il n'a pas suscité suffisamment d'intérêt de la part des consommateurs.⁸²

4.3 Promotion des labels régionaux

VAUD+ CERTIFIÉ D'ICI est un label régional pour les denrées alimentaires produites dans le **canton de Vaud**. La certification se base sur les lignes directrices nationales pour les produits régionaux. Pour obtenir le label, les conditions suivantes doivent être respectées :

- Produit non composé : 100% des produits agricoles proviennent du canton de Vaud.
- Produit composé : 80% des matières premières proviennent du canton de Vaud.
- Produit transformé : la valeur ajoutée doit être créée au moins aux 2/3 dans la région.⁸³

4.4 Projets pour le développement régional (PDR)

Il existe deux projets PRE dans la région lausannoise. Le premier projet s'est déroulé de 2013 à 2017 et concernait la « Construction d'une fromagerie incluant une cave d'affinage et vente directe de produits laitiers régionaux pour augmenter la valeur ajoutée dans l'agriculture ». Il était soutenu par la *Société coopérative de la Fromagerie du Pied* du Jura. Depuis 2020, il existe un autre projet PRE consacré à la « Valorisation de la production de noix et mise en place d'une chaîne de valeur indigène ». Il court jusqu'en 2026 et est soutenu par la *Société coopérative nucicole*.⁸⁴ La ville de Lausanne s'engage aussi dans un projet dans l'Ouest vaudois concernant les vins de La Côte, les alpages et les murs en pierres sèches.⁸⁵

4.5 Promotion de la durabilité et de la provenance régionale dans la restauration

Dans le cadre de l'action *Plus de bio pour Lausanne* (voir 4.1), la ville de Lausanne soutient **Domani Pizza**, une pizzeria qui élabore ses pizzas avec des ingrédients biologiques et locaux et qui vise la réduction des déchets. Elle travaille avec des producteurs bio et des maraîchers, des fromagers, des meuniers, des viticulteurs et des brasseurs des environs de Lausanne.⁸⁶

⁸⁰ [Ville de Lausanne \(2024\) : Distributeurs Locamat.](#)

⁸¹ [Ville de Lausanne \(2024\) : Marchés lausannois: exploiter un emplacement.](#)

⁸² Entretien avec Samira Dubart et David Bourdin du 23.3.2023.

⁸³ [Vaud Promotion \(2023\) : Vaud certifié d'ici.](#)

⁸⁴ [Office fédéral de l'agriculture OFAG \(2024\) : Aperçu des projets.](#)

⁸⁵ Entretien avec Samira Dubart et David Bourdin du 23.3.2023.

⁸⁶ [Ville de Lausanne \(2024\) : Appel à projet « plus de bio pour Lausanne »](#) et [DomaniPizza \(2021\) : Accueil.](#)

Comme prévu dans le Plan climat, la ville de Lausanne a développé une stratégie gastronomique 2024 à 2027, qui a été publiée en mai 2024. La stratégie comprend quatre valeurs fondamentales, à savoir la convivialité, la durabilité, la créativité et l'authenticité. Concernant la durabilité, la gastronomie doit être conçue de manière régionale, durable et basée sur la nature. La stratégie se concentre sur les trois priorités suivantes, qui sont toujours étayées par un objectif et trois à quatre mesures :

Axe 1 : Fédérer et engager l'écosystème du goût

Cet axe vise à rassembler les acteurs du goût, tels que les artisans, les cuisiniers et les organisateurs d'événements, afin de faciliter les échanges et les projets.

Mesures :

1. Créer et renforcer les coopérations, les synergies et les échanges d'informations.
2. Organiser des événements et mettre en place des groupes de travail pour rassembler les acteurs du goût.
3. Faciliter l'intégration de nouveaux acteurs dans l'écosystème
- 4- Mettre en place un outil de collecte et d'échange de données.

Axe 2 : Proposer une offre gastronomique locale et créative

Cet axe vise à favoriser le dynamisme de la scène gastronomique lausannoise et à faire émerger de nouvelles offres.

Mesures :

1. Favoriser le développement d'une offre qui mise sur les produits locaux.
2. Créer des conditions propices à l'émergence de nouveaux projets créatifs
3. Encourager une émulation créative en facilitant les échanges entre producteurs, consommateurs et restaurateurs
4. Soutenir et promouvoir les événements autour de la gastronomie

Axe 3 : Promouvoir et valoriser nos atouts gastronomiques

Cet axe vise à inciter les visiteurs et la population à goûter les saveurs de la région. Elle fait référence à la scène créative de la ville, aux produits façonnés par la nature et le patrimoine culturel et au savoir-faire artisanal des acteurs.

Mesures :

1. Développer des supports promotionnels actualisés mettant en valeur les atouts gastronomiques de la région.
2. Définir des mesures de promotion (UDPV) et soutenir les partenaires (LT, LAT, VAUD+) afin de promouvoir l'offre gastronomique.
3. S'appuyer sur des réseaux nationaux et internationaux (Swiss Wine Promotion, Semaine de Goût, GWC, Délice).⁸⁷

Le développement d'un programme d'insertion professionnelle dans le secteur de la restauration est également une mesure du Plan climat. Soulignons à ce sujet l'initiative EcoLausanne qui se consacre à la réinsertion professionnelle et met l'accent sur l'écologie et la durabilité. Lausanne propose neuf programmes dans différents domaines professionnels, dont celui de la restauration. Le programme est accessible aux réfugiés titulaires d'un permis de séjour provisoire et à toute personne bénéficiant du revenu d'insertion (RI).⁸⁸

4.6 Plateformes d'achat, de logistique et de mise en réseau pour les exploitations agricoles et la restauration

La ville de Lausanne n'a pas l'intention de créer ou de gérer sa propre plateforme. Elle est cependant prête et intéressée à soutenir un tel projet s'il est lancé par les producteurs et s'il concerne l'infrastructure de la ville.⁸⁹

⁸⁷ [Issuu \(2024\) Lausanne Ville de Goût\(s\), Stratégie gastronomique 2024-2027.](#)

⁸⁸ [Ville de Lausanne \(2024\) : Mesure de réinsertion professionnelle : EcoLausanne.](#)

⁸⁹ Entretien avec Samira Dubart et David Bourdin du 23.3.2023.

4.7 Soutien logistique pour la vente directe

Aucun contenu n'a été trouvé sur cette thématique ou la thématique n'est actuellement pas (encore) traitée par la ville.

4.8 Promotion de structures de transformation à usage collectif

La ville de Lausanne offre aux particuliers la possibilité de faire presser leurs propres fruits (pommes, poires et coings) à partir d'une quantité de 20 kg. Le pressage de fruits est réalisé en collaboration avec la coopérative *L'autre temps* à côté de la *Ferme de Cery*.⁹⁰ À côté de ce projet, il existe aussi l'association *Cultive-toi* qui est soutenue par le Fonds FDD. L'association transforme les fruits de personnes et d'agriculteurs qui ne peuvent pas les utiliser à cause de la quantité ou par manque de temps et les transforme en produits destinés à la revente.⁹¹ Citons aussi le « Kit de transformation » de la ville de Lausanne qui met à disposition des organisations et des particuliers des ustensiles pour conserver les fruits et légumes.⁹²

5 Surfaces agricoles utiles en mains publiques et agriculture urbaine

L'agriculture urbaine et la gestion des espaces verts peuvent apporter une contribution essentielle à la promotion d'un système alimentaire urbain durable à Lausanne. Cet objectif se reflète également dans les cinq orientations stratégiques de base définies dans le rapport-préavis N° 2018/09. Trois d'entre elles concernent notamment la gestion des surfaces agricoles et des espaces verts. Ainsi, l'objectif est de...

- développer des projets durables avec les fermiers et les agriculteurs ;
- développer des parcs d'agglomération et en faire des espaces agricoles productifs et de proximité accessibles à la population en termes de loisirs ;
- mettre à disposition des habitants des espaces pour jardiner afin de contribuer à la création de liens sociaux et intergénérationnels.⁹³

Concernant la gestion de ces espaces appartenant à la ville, il convient de mentionner, outre les lignes directrices contenues dans le rapport-préavis N° 2018/09 précité, la « Charte pour la gestion des espaces verts »⁹⁴. Cette charte résume les principes les plus importants de gestion 1) des forêts, 2) des terres agricoles et 3) des parcs et cimetières.

5.1 Gestion des terres et des exploitations agricoles

La ville de Lausanne dispose d'une stratégie agricole communale et d'une stratégie globale en matière d'agriculture urbaine, stratégies qui sont présentées en détail dans le rapport-préavis n° 2018/09. Afin de promouvoir une agriculture urbaine durable à Lausanne, cinq axes principaux ou priorités ont été identifiés et consignés dans le rapport. Ce dernier explique aussi comment promouvoir l'écologisation de l'agriculture (entre autres moins de pesticides, PI, extenso, bio à long terme, etc.) et quels sont les obstacles et les barrières. Le plus simple pour modifier l'orientation est d'agir lors du changement de locataire. C'est en effet la ville qui décide à qui les parcelles ou les domaines sont loués. Elle peut donc inclure des conditions dans les contrats de bail et participer aux investissements sur les domaines.⁹⁵ En principe, la ville de Lausanne participe aux investissements en cas de besoin, ce qui est également détaillé par exploitation dans le rapport déjà cité (état 2018).

En ce qui concerne l'agriculture, la ville met en œuvre ses visions avec quatre lignes d'action :

⁹⁰ [Ville de Lausanne \(2024\) : Un pressoir public à Lausanne : faites vos jus !](#)

⁹¹ Entretien avec Samira Dubart et David Bourdin du 23.3.2023.

⁹² [Ville de Lausanne \(2024\) : Un kit de transformation alimentaire à Lausanne : mettez le local en bocal !](#)

⁹³ [Ville de Lausanne, Logement, environnement et architecture \(2018\) : Rapport-préavis N° 2018/09., p. 3.](#)

⁹⁴ [Ville de Lausanne \(2015\) : Charte d'entretien des espaces verts de Charte d'entretien des espaces verts de la Ville de Lausanne.](#)

⁹⁵ [Ville de Lausanne, Logement, environnement et architecture \(2018\) : Rapport-préavis N° 2018/09., p. 15.](#)

- inciter, motiver et soutenir la conversion à l'agriculture biologique des fermiers et des locataires dans un horizon de 15 à 20 ans en appuyant ; les projets innovants allant vers plus de durabilité, en particulier dans le domaine de la biodiversité, de la gestion des ressources (eau, air, sol) et les modes de production ;
- encourager le développement des produits et services destinés à la population lausannoise : circuits courts, accueil pédagogique, communication et sensibilisation ;
- soutenir les investissements nécessaires à l'adaptation des nouvelles conditions-cadres et bases légales ;
- mener une politique exemplaire dans les domaines viticoles et l'exploitation agricole de la Ville.

Comparée à d'autres villes, la ville de Lausanne possède beaucoup de surfaces agricoles et loue actuellement environ 900 hectares de terres agricoles. 460 hectares sont loués à une cinquantaine d'exploitations agricoles qui ne sont pas présentées plus en détail sur le site Internet, mais qui sont mentionnées dans le rapport-préavis n° 2018/09.⁹⁶ En outre, 430 hectares sont exploités par sept exploitations qui sont présentées dans le rapport-préavis n° 2018/09. Six exploitations/fermes sont présentées plus en détail sur le site web de la ville de Lausanne.⁹⁷

- **L'alpage des Amburnex** est un alpage du Jura vaudois qui s'étend sur 150 hectares de terrain et qui estivent chaque année plus de 200 têtes de bétail et produisent environ 10 tonnes de fromage.⁹⁸ Le fermier de l'alpage des Amburnex (150 ha) valorise le lait en le transformant en Gruyère d'alpage certifié AOP, ce qui lui a valu le prix du meilleur fromage de Suisse en 2016.⁹⁹
- **Le Domaine des Saugealles** est le premier domaine agricole acquis par Lausanne en 1719. Selon le site web, l'exploitation comprend 44 hectares, mais selon le rapport-préavis n° 2018/09, la ferme a loué 69 hectares. Le domaine est actuellement exploité par une famille qui s'engage depuis des années pour un prix du lait équitable et qui commercialise directement ses produits sur un marché.¹⁰⁰
- Depuis 2016, **le Domaine de Rovéréaz**, qui comprend 28 hectares, est géré par Gilles Berger et le jardin de l'exploitation par l'Association du Jardin aux 1000 mains. Avant la reprise, l'exploitation produisait du lait et de la viande pour l'industrie.¹⁰¹ Le projet « Rovéréaz - Ferme agroécologique, une ferme qui cultive les gens aux portes de Lausanne » a été lauréat de l'appel à projets lancé par la ville pour la reprise de l'exploitation. Le terrain a été mis au concours par la ville avec les objectifs suivants :
 - Des circuits courts d'approvisionnement ;
 - Une agriculture biologique ;
 - La biodiversité ;
 - L'échange avec la population.

L'approvisionnement des cantines lausannoises par la ferme de Rovéréaz a été envisagé, mais n'a pas été mis en œuvre.

Le projet actuel repose sur quatre piliers : agriculture, pédagogie, social et économie et s'engage pour la protection des sols et la promotion de la biodiversité/agro - biodiversité.¹⁰²

- **Le Domaine du Chalet-de-la-Ville** s'étend sur 56 hectares et se concentre aujourd'hui principalement sur l'élevage, mais produit également des pommes de terre, de l'orge et du colza. L'exploitation permet également la visite de classes d'école de Lausanne, des séjours plus longs étant également possibles (pavillon avec dortoirs). Le lait cru est vendu directement.¹⁰³

- **La ferme de la Blécherette**, avec 9,3 hectares de terres, et la ferme du Châtelard, avec 10,5 hectares de surface utile, ont été mises au concours en 2022 comme projet de transmission. Depuis l'automne 2023,

⁹⁶ [Ville de Lausanne, Logement, environnement et architecture \(2018\): Rapport-préavis N° 2018/09.](#)

⁹⁷ [Ville de Lausanne \(2024\) : Domaines agricoles.](#)

⁹⁸ [Ville de Lausanne \(2024\) : L'alpage des Amburnex.](#)

⁹⁹ [Logement, environnement et architecture \(2018\): Rapport-préavis N° 2018/09. ; p. 16.](#)

¹⁰⁰ [Ville de Lausanne \(2024\): Domaine des Saugealles.](#)

¹⁰¹ Entretien avec Samira Dubart et David Bourdin du 23.3.2023.

¹⁰² [Ville de Lausanne \(2024\) : Domaine de Rovéréaz](#) et [Ferme de Rovéréaz \(2024\): Accueil.](#)

¹⁰³ [Ville de Lausanne \(2024\) : Domaine du Chalet-de-la-Ville.](#)

les exploitations sont gérées en tandem par le maraîcher Maxime Reuse et l'agriculteur Jonas Porchet. A l'instar de l'exploitation agro-écologique de Rovéréaz, les fermes ont été mises au concours avec des objectifs clairs, que les deux porteurs de projet doivent maintenant mettre en œuvre au cours des prochaines années :

- Agriculture biologique ;
- Commercialisation via des circuits courts dans l'agglomération lausannoise ;
- Renforcer la biodiversité par des mesures ciblées ;
- Garantir l'accessibilité du site à la population par des chemins ;
- Participation active de la population à la production agricole. ¹⁰⁴

La ville de Lausanne vise à ce que toutes les parcelles soient cultivées de manière biologique d'ici 2038, ce qui a été défini dans la stratégie de politique urbaine. Certaines exploitations agricoles appartenant à la ville sont difficiles à convertir au bio. Une exploitation est actuellement intéressée, mais des investissements seront nécessaires pour que l'exploitation devienne compatible avec Bio Suisse.¹⁰⁵

5.2 Promotion du jardinage urbain et des jardins communautaires

Le troisième axe de la stratégie globale de promotion de l'agriculture urbaine a consisté à mettre à la disposition des habitants des espaces pour jardiner, afin de contribuer à la création de liens sociaux et intergénérationnels. Là aussi, quatre lignes d'action ont été développées pour mettre en œuvre la vision. Elles comprennent les éléments suivants :

- Perpétuer la politique actuelle en termes de plantages ;
- Maintenir autant que possible l'offre en jardins familiaux et envisager d'autres formes d'aménagements ;
- Développer de nouvelles approches en soutenant par exemple des initiatives ascendantes (« bottom-up ») en partenariat avec des associations-relais qui intègrent en particulier les enfants et les jeunes et contribuent à l'animation des quartiers ;
- Augmenter la culture fruitière par l'implantation de vergers et d'arbres fruitiers en ville.
- Encourager les plantages non seulement sur les terrains de la Ville mais également encourager les propriétaires privés à en développer sur des parcelles privées.¹⁰⁶

Jardins communautaires et jardinage urbain

La ville de Lausanne met à disposition pour jardiner plus de 600 parcelles dans des jardins communautaires (plantages) dans différents quartiers sur une surface d'environ 19 000 m². Les plantages lausannois ont été récompensés en 2015 par le prestigieux Prix Schulthess des jardins. Ce prix est décerné depuis 1998 pour des réalisations exceptionnelles dans le domaine de l'art des jardins. Le prix a été décerné à Lausanne « pour sa stratégie globale et visionnaire de plantations collectives, qui permet à ses locataires de créer de petits paradis horticoles au cœur de la ville et qui favorise dans une large mesure la vie de quartier et les valeurs naturelles ainsi que la conscience de la responsabilité vis-à-vis des espaces verts et des plantes. ¹⁰⁷ Actuellement, il existe plus de 16 sites de plantation et un règlement spécifique pour les espaces de plantation collectifs.¹⁰⁸ Tout citoyen habitant à cinq minutes à pied d'un jardin peut louer une parcelle dans ce type de jardin spécifique.¹⁰⁹ Il existe des listes d'attente pour les jardins communautaires et les jardins familiaux, car la demande est supérieure à l'offre, bien que de nouveaux jardins soient créés chaque année. La garantie d'espaces en plein air a été intégrée dans la révision du plan d'occupation des sols. Les jardins

¹⁰⁴ [Ville de Lausanne \(2024\): Réhabilitation des fermes de la Blécherette et du Châtelard.](#)

¹⁰⁵ Entretien avec Samira Dubart et David Bourdin du 23.3.2023.

¹⁰⁶ [Logement, environnement et architecture \(2018\): Rapport-préavis N° 2018/09. ; p. 21](#)

¹⁰⁷ [Patrimoine Suisse \(2015\) : Prix Schulthess des jardins – Schulthess Gartenpreis 2015. Plantages Ville de Lausanne.](#)

¹⁰⁸ [Ville de Lausanne, Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture \(2021\) : Service des parcs et domaines. Règlement d'utilisation et de mise à disposition des plantages.](#)

¹⁰⁹ [Ville de Lausanne \(2024\) : Les plantages lausannois.](#)

se trouvent en partie dans des zones constructibles, et il faut être prêt à démanteler les jardins si le propriétaire veut construire.¹¹⁰

La ville de Lausanne encourage l'agriculture urbaine à travers différents projets. En 2021, la ville de Lausanne a par exemple lancé un appel à projets pour un soutien financier de CHF 150'000 pour les toits maraîchers. Pour ce projet, tout le monde, des petits projets familiaux aux grands projets, pouvait postuler et le budget devait être réparti entre les différents projets. Le site web n'a pas été mis à jour depuis l'appel de 2021. Le projet lauréat doit encore obtenir les autorisations.¹¹¹ Les plantages doivent être cultivés en bio.¹¹² La ville de Lausanne partage des informations sur la culture biologique des jardins sur son site web et organise des formations.¹¹³

Les Jardins de poche est un autre projet qui permet aux habitants, associations, commerçants, entreprises et autres acteurs de Lausanne de créer et de gérer des petits jardins. Les surfaces concernées sont des terrains actuellement entretenus par la ville, par exemple des pieds d'arbres, des pelouses, des talus ou des petits espaces verts et des bacs à plantes sur des places, des trottoirs ou des surfaces imperméables. Tous les habitants de Lausanne peuvent faire une demande pour gérer un espace vert spécifique dans la ville.¹¹⁴

La ville de Lausanne informe les habitants de Lausanne sur le processus pour installer **des poulaillers en ville**. Pour cela, la ville met à disposition un guide avec des conseils et des informations sur les conditions, etc. L'objectif est de se pencher sur les questions et les réalités de la production agricole et de l'élevage et de rapprocher les enfants de la nature.¹¹⁵

Gestion des jardins familiaux

A Lausanne, il existe cependant aussi **des jardins familiaux** qui sont plus grands et qui peuvent se trouver à une plus grande distance du domicile. On les trouve surtout dans les quartiers périphériques de la ville. Aujourd'hui, Lausanne compte dix associations de jardins familiaux, soit 550 parcelles de 100 m² à 300 m² qui s'étendent sur une surface d'environ 11 hectares. Pour obtenir une parcelle, il faut s'adresser directement à la présidence centrale de la Fédération des jardins familiaux de Lausanne.¹¹⁶

6 Sensibilisation et éducation

6.1 Campagnes et informations pour une alimentation durable et thèmes associés

La ville de Lausanne sensibilise la population à l'alimentation durable sur différents canaux. En 2018, la ville a par exemple lancé la campagne de sensibilisation **Lausanne Cuisine 5.0** qui communique au public les résultats du plan de restauration collective durable (RCD). Dans ce contexte, elle a également organisé l'exposition **Alimentation explosive** qui, outre les résultats, présentait des œuvres d'art sur ce sujet réalisées par des enfants.¹¹⁷ La ville a également élaboré une **brochure** qui aborde le sujet de l'alimentation durable à différents niveaux. L'alimentation y est abordée au niveau mondial et en relation avec l'eau, le sol, la biodiversité, l'énergie et le climat.¹¹⁸ **Les sites web** sont une autre forme de sensibilisation utilisée par la ville de Lausanne. Par exemple, le site **Produits de la Ville** donne des informations sur les produits locaux à Lausanne.¹¹⁹ Comme nous l'avons vu dans le chapitre 2.1 et 3.1.3, le plan RCD I/II ainsi que la stratégie de développement durable 2015 à 2019 comprennent des mesures de sensibilisation au gaspillage alimentaire ou aux enjeux sanitaires et environnementaux de l'alimentation.

¹¹⁰ Entretien avec Samira Dubart et David Bourdin du 23.3.2023.

¹¹¹ [Ville de Lausanne \(2024\) : Agriculture urbaine.](#)

¹¹² [Ville de Lausanne \(2021\) : Règlement des plantages.](#)

¹¹³ [Ville de Lausanne \(2024\) : Le jardinage biologique.](#)

¹¹⁴ [Ville de Lausanne \(2024\) : Jardins de poche.](#)

¹¹⁵ [Ville de Lausanne \(2024\) : Installation de poulaillers urbains à Lausanne : mode d'emploi.](#)

¹¹⁶ [Ville de Lausanne \(2024\) : Les jardins familiaux.](#)

¹¹⁷ [Ville de Lausanne \(2024\) : Alimentation explosive.](#)

¹¹⁸ [Ville de Lausanne \(2024\) : Alimentation explosive \(le flyer peut y être téléchargé\).](#)

¹¹⁹ [Ville de Lausanne \(2024\) : Produits de la Ville.](#)

6.1.1 Événements

La ville de Lausanne organise différentes manifestations consacrées à l'alimentation. La cinquième édition du Miam Festival est par exemple prévue en 2023 dans le cadre duquel une cinquantaine de food trucks et de stands de la région vendront leurs spécialités.¹²⁰ L'événement est organisé entre autres par la ville de Lausanne et l'association Lausanne à Table. Cette dernière est une association à but non lucratif dont l'objectif est de promouvoir les produits locaux, de qualité et de saison de la région lausannoise au moyen d'événements gourmands. L'échange entre les professions culinaires et la population doit également être encouragé à cette occasion. De mai à décembre 2022, l'association a par exemple planifié et organisé 38 événements.¹²¹ Lausanne à Table est l'une des pierres angulaires de la stratégie gastronomique que la ville souhaite développer.¹²²

La ville de Lausanne est également partenaire de manifestations telles que le *Marché d'automne de ProSpecieRara* ou le *Marché de plantons en Ville de Lausanne* organisé avec ProSpecieRara.¹²³ ProSpecieRara est une plateforme ou une fondation suisse d'utilité publique qui s'engage pour la diversité des variétés de jardins et de champs, des variétés de fruits, des baies, des plantes ornementales et des races d'animaux de rente.¹²⁴

La ville de Lausanne participe également à la Semaine du Goût et profite de l'occasion pour rendre visible la question de l'alimentation. En 2012, la ville de Lausanne a en outre été élue Ville du Goût de l'année.¹²⁵

6.1.2 Soutien aux lieux d'échange et d'apprentissage

Aucun contenu n'a été trouvé sur cette thématique ou la thématique n'est actuellement pas (encore) traitée par la ville.

6.1.3 Maison de l'alimentation

Actuellement, la ville de Lausanne ne dispose pas d'une maison de l'alimentation, mais des discussions sont en cours à ce sujet. La ville de Lausanne a récemment rendu visite à la Maison de l'alimentation de la ville de Genève pour discuter des questions de gestion et de financement. Actuellement, un grand projet est en cours de planification pour créer un lieu permanent consacré à l'alimentation, la restauration, l'apprentissage et l'éducation.¹²⁶

6.1.4 Intégration de la thématique dans l'enseignement scolaire, fermes et jardins scolaires

Des visites scolaires sont possibles sur deux exploitations agricoles qui appartiennent à la ville de Lausanne : Chalet-de-la-Ville und Rovéréaz (cf. 5.1). Les visites scolaires sur les fermes pédagogiques ont été coorganisées par le Service des parcs et domaines en collaboration avec le Service des écoles et du parascolaire. Deux visites sont prévues par classe, alors que l'exploitation Chalet - de la Ville propose également des nuitées.¹²⁷ Les écoles lausannoises comptent de plus en plus de jardins scolaires qui sont activement soutenus par la ville. La ville reçoit régulièrement des demandes d'enseignants pour mettre en place des jardins. Le processus lancé en 2019 permet d'éviter les éventuels conflits avec les concierges et permet de sauvegarder le jardin lorsque les enseignants à l'initiative du projet s'en vont.¹²⁸

¹²⁰ [Lausanne à Table \(2024\) : Programme.](#)

¹²¹ [Lausanne à Table \(2024\) : La Charte de l'association Lausanne à Table.](#)

¹²² [Ville de Lausanne \(2024\) : Lausanne à Table.](#)

¹²³ [ProSpecieRara \(2024\) : Marché d'automne ProSpecieRara de Lausanne.](#)

¹²⁴ [Ville de Lausanne \(2024\) : Vie pratique.](#)

¹²⁵ [Ville de Lausanne \(2024\) : Actualités municipales.](#)

¹²⁶ Entretien avec Samira Dubart et David Bourdin du 23.3.2023.

¹²⁷ [Ville de Lausanne \(2024\) : Fermes pédagogiques.](#)

¹²⁸ Entretien avec Samira Dubart et David Bourdin du 23.3.2023.

6.2 Formation professionnelle et continue

Aucun contenu n'a été trouvé sur cette thématique ou la thématique n'est actuellement pas (encore) traitée par la ville.

7 Réseaux et participation de la société civile

7.1 Soutien aux mouvements de la société civile et coopération en matière de recherche pour une alimentation plus durable

La ville soutient différents mouvements de la société civile déjà mentionnés dans les chapitres précédents, comme Lausanne à Table, les projets d'agriculture contractuelle régionale ou encore les quatre projets bio dans le cadre de *Plus de bio pour Lausanne*. Les investissements passent le plus souvent par le Fonds communal pour le développement durable ou par le budget participatif. Ce dernier est un instrument qui permet à la société civile de se porter candidate pour lancer un projet commun. Au moyen d'un vote, la population détermine de manière participative qui recevra un financement citoyen de la part de la ville.¹²⁹

7.2 Participation à la mise en place d'un conseil de l'alimentation ou d'un forum sur l'alimentation

Il n'existe actuellement aucun conseil/forum sur l'alimentation.¹³⁰

7.3 Autres projets de la société civile (sélection)

La recherche supplémentaire d'autres projets de la société civile sans implication directe de la ville n'a pas pu être effectuée dans le cadre de cette étude en raison de la taille de la ville.

Résumé et conclusions

Le plan climat adopté par la municipalité en 2021 constitue un mandat d'action central pour la mise en place d'un système alimentaire durable dans la ville de Lausanne. Dans le cadre de ce plan, l'alimentation est considérée comme un domaine d'action important pour atteindre les objectifs zéro net fixés. Quatre principes généraux sont mentionnés à cet égard, soit la lutte contre le gaspillage alimentaire, la réduction de la consommation de produits d'origine animale, l'augmentation des modes de production agricole productifs et à faibles émissions ainsi que le renforcement de la consommation de produits locaux et de saison. Alors que ces principes sont plutôt génériques, les 170 mesures du Plan climat lausannois décrivent des actions claires et spécifiques qui touchent également de nombreux sujets liés à l'alimentation. Ces mesures visent par exemple à diminuer la consommation de viande dans la restauration collective, à mettre en place des potagers scolaires ou encore à développer un programme d'insertion professionnelle dans le domaine de la restauration. Au niveau international, la ville de Lausanne a signé le Milan Urban Food Policy Pact en 2020 et a inscrit dans son plan climat qu'elle souhaitait valoriser le réseau de celui-ci. La stratégie lausannoise de développement durable 2015 à 2019 adoptée en 2016 comprenait également un certain nombre de mesures relatives à l'alimentation. Citons par exemple le renforcement des capacités de production de l'agriculture locale et une information accrue des écoliers et des professionnels sur les enjeux écologiques et sanitaires de l'alimentation.

La ville de Lausanne est bien connectée avec d'autres villes et s'engage au-delà du canton pour la promotion d'une alimentation durable. Lausanne est membre du comité et de l'association romande Coord21 qui sert de plateforme d'échange et traite des sujets tels que l'économie circulaire et le gaspillage alimentaire. En 2019, Lausanne a également contribué à la création d'un groupe national d'échange de travail et d'expériences (ERFA) sur l'alimentation durable avec les villes de Bâle et de Zurich. Un échange

¹²⁹ Entretien avec Samira Dubart et David Bourdin du 23.3.2023. et [Ville de Lausanne \(2024\): Budget participatif](#).

¹³⁰ Entretien avec Samira Dubart et David Bourdin du 23.3.2023.

étroit existe aussi avec AGRIDEA, le centre de conseil agricole de la Suisse pour les services cantonaux de vulgarisation.

La ville de Lausanne s'engage fortement dans le développement durable au niveau de la restauration collective. En réponse à plusieurs postulats et motions, le plan Restauration collective durable (RCD) financé à hauteur de CHF 1 194 000 par le Fonds pour le développement durable a vu le jour en 2014. Le projet comprend un plan d'action pour « une restauration collective urbaine de haute qualité nutritionnelle, environnementale et sociale » qui a été mis en œuvre entre 2016 et 2018. Ce plan poursuivait cinq objectifs clairs : 1) 70% des achats dans un rayon de 70 km, 2) 1/3 des achats avec des produits labellisés, 3) lutte contre le gaspillage alimentaire, 4) alimentation conforme aux normes de la Société suisse de nutrition, 5) au moins une journée végétarienne hebdomadaire dans toutes les structures de consommation. Le solde s'élevait à CHF 682 008 à la fin du projet, et il a été décidé d'utiliser ce montant pour la poursuite du projet (RCD II) de 2020 à 2023. Les objectifs du RCD I n'ont certes pas tous été atteints, mais il a été possible de s'en approcher dans tous les domaines. Les achats de proximité ont ainsi augmenté de 36,5% à 54,7% entre 2016 et 2017, et la part des produits labellisés est passée de 40% à 52%, dont 68% de Suisse Garantie et 7% de bio. Le gaspillage alimentaire a pu être réduit grâce à différents projets et mesures. Un projet spécial zéro gaspillage a été lancé pour sensibiliser les enfants et le personnel d'encadrement dans les structures d'accueil scolaires.

Dans la restauration publique, l'action de kits « Reviens-y » a été lancée en collaboration avec GastroLausanne. Dans ce cadre, des récipients ont été mis à disposition pour emporter les restes de repas. Quant à la qualité de l'alimentation, elle était conforme à hauteur de 87% aux normes de la Société suisse de nutrition en 2018. L'objectif d'établir un jour végétarien par semaine a été atteint à 100%. Pour la deuxième phase RCD II 2020 à 2023, les objectifs ont été adaptés, mais ont conservé la même orientation. Par exemple, la part de produits labellisés a été fixée à 60% avec au moins 15% de produits bio. L'approvisionnement de proximité a été réduit à 60%. Ces ajustements tiennent compte de la disponibilité des produits et des quantités nécessaires. Les mesures de sensibilisation au gaspillage alimentaire seront poursuivies en mettant l'accent sur le projet zéro gaspillage et sur la mise en œuvre de la campagne nationale Save Food 2019 à 2021. Les plats végétariens ont été augmentés à 10 menus par mois, et le label « Fait Maison » qui se concentre sur les menus fraîchement préparés a été systématiquement introduit dans les établissements. Une troisième phase qui couvrira l'ensemble de la prochaine législature est actuellement en cours (2021 à 2026).

Dans son engagement pour une alimentation durable, la ville de Lausanne met fortement l'accent sur le caractère régional et les circuits courts. Dans le cadre du projet « Local pop up », la ville favorise l'accès à des points de vente situés au centre en mettant un magasin pop up gratuitement à la disposition des producteurs régionaux. Avec l'initiative « Plus de bio pour Lausanne » qui favorise l'accès aux produits bio, la ville soutient d'autres projets de commercialisation comme le magasin n'utilisant pas d'emballages « Bio Bulk » et l'épicerie participative « Jardin Vivant ». Les formes de commercialisation directe telles que les projets d'agriculture contractuelle régionale ont également été encouragées en 2022 au moyen d'une action de bons pour des abonnements de paniers. La ville de Lausanne participe également aux distributeurs automatiques VAUD+ qui proposent des produits de proximité sous le label régional VAUD+. La ville est aussi engagée dans différents projets de structures de transformation partagées. Les particuliers peuvent par exemple faire presser leurs propres fruits à partir d'une quantité de 20 kg et la ville met à disposition des kits avec des ustensiles pour la transformation et la conservation.

Avec 900 hectares de terres agricoles, Lausanne possède beaucoup de terres par rapport à d'autres villes. Ces terres sont louées à environ 60 exploitations. La stratégie agricole communale et la stratégie globale en matière d'agriculture urbaine comprennent des orientations stratégiques de base qui visent entre autres à mettre à disposition des habitants des surfaces pour jardiner et à développer des projets durables avec des agriculteurs. A long terme, la ville vise une écologisation de l'agriculture et une conversion à l'agriculture biologique. En particulier lors des changements de locataires et des mises au concours, Lausanne tient compte de principes tels que la biodiversité, les chaînes d'approvisionnement courtes,

l'agriculture biologique et l'échange avec la population. Le Domaine de Rovéréaz est par exemple aujourd'hui une exploitation agro-écologique diversifiée qui intègre également des éléments sociaux et pédagogiques.

L'agriculture urbaine est encouragée de différentes manières par la ville de Lausanne. Celle-ci met à disposition de ses habitants plus de 600 jardins communautaires appelés plantages sur une surface d'environ 19 000 m². Le Prix Schulthess des jardins décerné à ces jardins en 2015 a récompensé l'idée de surfaces collectives et la sensibilisation aux espaces verts qui en découle. Dans le cadre du projet « Les Jardin de poche », les habitants, associations et autres acteurs lausannois peuvent déposer une demande pour cultiver des espaces urbains tels des pieds d'arbres, des bacs à plantes sur les trottoirs et des pelouses. En 2021, la ville a de plus soutenu la culture de légumes sur les toits au moyen d'un appel à projets d'un montant de CHF 150 000.

À Lausanne, la sensibilisation aux systèmes alimentaires durables se fait sur différents canaux. Sur son site web, la ville partage diverses informations p. ex. sur le jardinage biologique, les poulaillers urbains, les aliments locaux ou encore l'alimentation durable (brochure spécifique). La ville a lancé la campagne de sensibilisation « Lausanne Cuisine 5.0 » avec l'exposition « Alimentation explosive » pour communiquer les résultats du RCD I. En 2020, elle lance aussi le programme Restobox Lausanne en faveur des contenants réutilisables et l'élimination des items jetables à usage unique dans la restauration à l'emporter. Enfin, la ville organise des visites scolaires sur les deux exploitations du Chalet-de-la-Ville et de Rovéréaz qui lui appartiennent.

L'important engagement et de longue date de Lausanne en faveur d'un système alimentaire durable est remarquable à bien des égards. Les efforts de la ville pour créer des chaînes d'approvisionnement courtes et pour promouvoir les structures appropriées pour les favoriser doivent notamment être soulignés. La ville de Lausanne s'efforce de relier les différents niveaux et d'axer le système alimentaire de manière générale sur la durabilité. L'agriculture urbaine est notamment un champ d'action important et bien établi de la ville. Les jardins communautaires ou plantages, les exploitations agricoles proches de la ville appartenant à la ville ainsi que la possibilité pour la population de cultiver les surfaces les plus diverses dans la ville dans le cadre du projet « Les Jardin de poche » offrent des structures d'agriculture urbaine accessibles. Enfin, le plan d'action Restauration collective durable qui se trouve dans sa troisième phase est un autre élément qui souligne l'engagement de la ville.

8 Bibliographie et sources

8.1 Actes législatifs de la Confédération suisse

RO 2020 641

Loi fédérale sur les marchés publics (LMP) du 21 juin 2019,
<https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2019/1590/fr> [24.04.2024].

8.2 Actes législatifs du canton Vaud

Canton de Vaud (2003) : 131.231 Constitution du Canton de Vaud,
https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2003/1136_fga/fr [24.04.2024].

Conseil communal de Lausanne (2018) : Rapport de la Commission N° 48,
<https://www.lausanne.ch/apps/actualites/Next/serve.php?id=97&kind=etape&title=rapport+de+commission>.

Etat de Vaud (2023) : ACCORD intercantonal sur les marchés publics (A-IMP) du 15 novembre 2019,
<https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/726.91?key=1672761937222&id=33f91cc1-e0fd-4ede-9a24-780a5f65ec15> [24.04.2024].

Etat de Vaud (2023) : LOI sur les marchés publics (LMP-VD) du 14 juin 2022, [24.04.2024].

Le conseil d'état du Canton de Vaud (2007) : REGLEMENT d'application de la loi du 24 juin 1996 sur les marchés publics (RLMP-VD) du 7 juillet 2004,
https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/sg-dinf/simap/Reglement_VD_marches_publics.pdf [24.04.2024].

8.3 Actes législatifs de la ville de Lausanne

Ville de Lausanne (2012) : Règlement d'utilisation du Fonds communal pour le développement durable du 25.09.2012, <https://www.lausanne.ch/apps/actualites/Next/serve.php?id=201&kind=recueil> [24.04.2024].

8.4 Interventions parlementaires et initiatives de la ville Lausanne

Ville de Lausanne. Conseil communal (2003) : Motions 2003,
<https://www.lausanne.ch/.binaryData/website/path/lausanne/officiel/conseil-communal/seances/depots-enregistres/contentAutogenerated/autogeneratedContainer/col1/00/linkList/013/websitedownload/Depots-2003.2018-01-05-14-50-46.pdf> [24.04.2024].

Ville de Lausanne. Conseil communal (2011) : Postulats 2011,
<https://www.lausanne.ch/.binaryData/website/path/lausanne/officiel/conseil-communal/seances/depots-enregistres/contentAutogenerated/autogeneratedContainer/col1/00/linkList/05/websitedownload/Depots-2011.2018-01-05-14-47-11.pdf> [24.04.2024].

Ville de Lausanne. Conseil communal (2014) : Postulats 2014,
<https://www.lausanne.ch/.binaryData/website/path/lausanne/officiel/conseil-communal/seances/depots-enregistres/contentAutogenerated/autogeneratedContainer/col1/00/linkList/02/websitedownload/Depots-2014.2018-01-05-14-45-49.pdf> [24.04.2024].

Ville de Lausanne. Conseil communal (2015) : Postulats 2015,
<https://www.lausanne.ch/.binaryData/website/path/lausanne/officiel/conseil-communal/seances/depots->

[enregistres/contentAutogenerated/autogeneratedContainer/col1/00/linkList/01/websitedownload/Depots-2015.2018-04-24-08-40-27.pdf](https://www.lausanne.ch/dam/jcr:8e3dd8a3-eff4-41ae-a11e-48b6c9832cb6/D%C3%A9p%C3%B4ts-2015.2018-04-24-08-40-27.pdf) [24.04.2024].

Ville de Lausanne. Conseil communal (2016) : Postulats 2016, <https://www.lausanne.ch/dam/jcr:8e3dd8a3-eff4-41ae-a11e-48b6c9832cb6/D%C3%A9p%C3%B4ts-2016.pdf> [24.04.2024].

Ville de Lausanne. Conseil communal (2016) : Postulat STOP au glyphosate et aux pesticides à Lausanne!, <https://www.lausanne.ch/apps/actualites/Next/serve.php?id=39&kind=etape&title=D%C3%A9p%C3%B4ts+au+Conseil+communal> [24.04.2024].

Ville de Lausanne. Conseil communal (2017) : Postulats 2017, <https://www.lausanne.ch/dam/jcr:d698d006-5f06-4776-986a-26fcc05fd640/D%C3%A9p%C3%B4ts-2017.pdf> [24.04.2024].

Ville de Lausanne. Conseil communal (2018) : Postulats 2018, [https://www.lausanne.ch/dam/jcr:659b433a-be6a-4a6c-b99a-963712c6b204/Depots-Enfance,Jeunesse-et-Education-\(2007\)-Rapport-pr%C3%A9avis-n%C3%B0-2007-01-Pour-des-collations-saines-dans-les-coll%C3%A8ges-lausannois-R%C3%A9ponse-%C3%A0-la-motion-de-Mme-C%C3%A9line-George-Christin](https://www.lausanne.ch/dam/jcr:659b433a-be6a-4a6c-b99a-963712c6b204/Depots-Enfance,Jeunesse-et-Education-(2007)-Rapport-pr%C3%A9avis-n%C3%B0-2007-01-Pour-des-collations-saines-dans-les-coll%C3%A8ges-lausannois-R%C3%A9ponse-%C3%A0-la-motion-de-Mme-C%C3%A9line-George-Christin), https://www.lausanne.ch/apps/actualites/Next/serve.php?id=15372018_avec_liens.pdf [24.04.2024].

Ville de Lausanne. Conseil communal (2020) : Postulats 2020, <https://www.lausanne.ch/dam/jcr:b835b3ae-8253-4f02-bac9-1593717d44b0/Depots-2020-avec-liens.pdf> [24.04.2024].

Ville de Lausanne. Conseil communal (2021) : Postulats 2021, <https://www.lausanne.ch/dam/jcr:c148b614-f7f1-4346-ba98-86b9ac16f8a1/Depots-2021-avec-liens.pdf> [24.04.2024].

Ville de Lausanne. Conseil communal (2023) : Postulat de Fahmy Olivia et crts - Une nourriture végétarienne dans les crèches et les autres lieux d'accueil des enfants (POS23/011), <https://www.lausanne.ch/apps/agir/affaire/72/59f4754f69e94f48b390d3706b0c1a72.htm> [24.04.2024].

8.5 Publications officielles

ARE Office fédéral du développement territorial (2024) : Stratégie pour le développement durable 2023, <https://www.are.admin.ch/dam/are/fr/dokumente/nachhaltige-entwicklung/publikationen/sne2030.pdf.download.pdf/Strat%C3%A9gie%20pour%20le%20d%C3%A9veloppement%20durable%202030.pdf> [24.04.2024].

Canton de Vaud (2020) : Stratégie du Conseil d'État vaudois pour la protection du climat. Plan climat vaudois – 1ère génération, https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/climat/fichiers_pdf/202006_Plan-climat.pdf [24.04.2024].

Canton de Vaud (2021) : Exposé des motifs et projet de décret. p. 47 sqq., https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/accueil/fichiers_pdf/2021_juin_actus/EMPD_Plan-climat-financement-mesures.pdf [24.04.2024].

Conseil d'Etat vaudois (2020) : Plan climat vaudois 2020, https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/climat/fichiers_pdf/202006_Plan-climat.pdf [24.04.2024].

Ville de Lausanne (2015) : Charte d'entretien des espaces verts de la Ville de Lausanne. <https://www.lausanne.ch/apps/actualites/Next/serve.php?id=5200> [21.05.2024].

- Ville de Lausanne (2021) : Catalogue des axes d'action du Plan climat et mesures proposées, <https://www.lausanne.ch/.binaryData/website/path/lausanne/portrait/climat/plan-climat/contentAutogenerated/autogeneratedContainer/col2/en-relation-autogenerated/en-relationList/03/websitedownload/Annexe3-R-P-2020-54.2021-01-13-08-48-53.pdf> [24.04.2024].
- Ville de Lausanne (2021) : Plan climat : base de la politique climatique de la Ville de Lausanne, <https://www.lausanne.ch/.binaryData/website/path/lausanne/portrait/climat/plan-climat/contentAutogenerated/autogeneratedContainer/col2/en-relation-autogenerated/en-relationList/02/websitedownload/Rapport-pr%C3%A9avis-2020-54.2021-01-13-10-00-18.pdf> [24.04.2024].
- Ville de Lausanne (2024) : Alimentation explosive (le dépliant peut être téléchargé ici), <https://www.lausanne.ch/.binaryData/website/path/lausanne/portrait/durabilite/developpement-durable/developpement-durable/ville-durable/production-consommation/politique-alimentaire/alimentation-explosive/contentAutogenerated/autogeneratedContainer/col1/01/col1/00/linkList/0/websitedownload/Sensibilisation-feuillet.2019-12-13-10-58-47.pdf> [24.04.2024].
- Ville de Lausanne (2024) : Règlement des Plantage
- Ville de Lausanne Municipalité (2014) : Rapport-préavis N° 2014/36, du 3 juillet 2014, <https://www.lausanne.ch/apps/actualites/Next/serve.php?id=4386> [24.04.2024].
- Ville de Lausanne Municipalité, Enfance, jeunesse et quartiers, Logement, environnement et architecture (2019) : Bilan et perspectives du plan d'action pour une restauration collective municipale avec une haute qualité nutritionnelle, environnementale et sociale (plan RCD), Rapport-préavis N° 2019 / 42, <https://www.lausanne.ch/apps/actualites/Next/serve.php?id=365&kind=etape&title=diffusion+au+Conseil+communal> [24.04.2024].
- Ville de Lausanne, Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture (2021) : Service des parcs et domaines. Règlement d'utilisation et de mise à disposition des plantages, <https://www.lausanne.ch/dam/jcr:aad33641-38ad-4393-90d1-2301a5b57a2e/Plantages%20-%20Nouveau%20r%C3%A8glement%20d%C3%A8s%2001.01.2022.pdf> [24.04.2024].
- Ville de Lausanne, Logement, environnement et architecture (2018) : Rapport-préavis N° 2018/09, <https://www.lausanne.ch/apps/actualites/Next/serve.php?id=45&kind=etape&title=Diffusion+au+Conseil+communal> [24.04.2024].
- Ville de Lausanne, Unité Développement Durable Lausanne (2015) : Bilan Développement Durable. p.83, S.22, S.54, https://www.lausanne.ch/dam/jcr:887915dd-1785-4dbe-8f9c-6940d1ec549a/VdL_Bilan-DEVCOM-2015-08-11.pdf [24.04.2024].
- Ville de Lausanne, Unité Développement Durable Lausanne (2015) : Enjeux, Objectifs & Mesures Développement durable. S. 53 ff. S. 58, S. 40., Ville de Lausanne - Unité développement durable. (o. J.) Revue développement durable 2015 – 2019. p. 32. [24.04.2024].
- Ville de Lausanne Conseil communal (2008) : Dépôts, <https://www.lausanne.ch/.binaryData/website/path/lausanne/officiel/conseil-communal/seances/depots-enregistres/contentAutogenerated/autogeneratedContainer/col1/00/linkList/08/websitedownload/Depots-2008.2018-01-05-14-48-33.pdf> [24.04.2024].
- 8.6 Sites Internet
- Association Coord21 (2024) : Accueil, <https://www.coord21.ch/index.php/renc-thematiques> [24.04.2024].
- Association Promotion du Fait Maison (2024) : Accueil, <https://labelfaitmaison.ch/?lang=de> [24.04.2024].
- BIOBULK (2023) : Accueil, <https://www.biobulk.ch/> [24.04.2024].

Office fédéral de l'agriculture OFAG (2024) : Aperçu des projets, <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/instrumente/laendliche-entwicklung-und-strukturverbesserungen/laendliche-entwicklung/projekte-zur-regionalen-entwicklung.html> [24.04.2024].

Confédération suisse, Office fédéral de la statistique OFS (2023) : Répartition spatiale, [en ligne], <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/effectif-evolution/repartition-territoriale.html> [11.12.2023].

DomaniPizza (2021) : Accueil, <https://www.domanipizza.ch/> [24.04.2024].

EPFL (2024) : nutriMenu / ecoMenu score, <https://www.epfl.ch/campus/restaurants-shops-hotels/fr/nos-promesses/sain/nutrimenu/> [24.04.2024].

Etat de Vaud (2024) : Restauration collective, <https://www.vd.ch/themes/environnement/durabilite/les-themes-lies-a-la-durabilite/alimentation-durable/restauration-collective> [24.04.2024].

Ferme de Rovéréaz (2024) : Accueil, <https://rovereaz.ch/> [24.04.2024].

Fourchette verte (2024) : Recommandations, <https://www.fourchetteverte.ch/article/recommandations/fr/> [24.04.2024].

Issuu (2024) : Lausanne Ville de Goût(s), Stratégie gastronomique 2024-2027, <https://issuu.com/villedelausanne/docs/strategie-gastronomique-lausanne-ville-de-gouts> [21.05.2024].

Lausanne à Table (2024) : Programme, <https://www.lausanneatable.ch/evenement/miam-festival/> [24.04.2024].

Lausanne à Table (2024) : La Charte de l'association Lausanne à Table, <https://www.lausanneatable.ch/association/charte-et-statuts/> [24.04.2024].

LeJardinVivant (2023) : Accueil, <https://lejardinvivant.ch/> [24.04.2024].

MUFPP (2024) : Milan Urban Food Policy Pact, <https://www.milanurbanfoodpolicypact.org/> [24.04.2024].

Office fédéral de l'agriculture OFAG (2024) : Aperçu des projets, <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/instrumente/laendliche-entwicklung-und-strukturverbesserungen/laendliche-entwicklung/projekte-zur-regionalen-entwicklung.html> [24.04.2024].

Patrimoine Suisse (2015) : Prix Schulthess des jardins – Schulthess Gartenpreis, 2015. Plantages Ville de Lausanne. https://www.lausanne.ch/.binaryData/website/path/lausanne/officiel/administration/logement-environnement-et-architecture/parcs-et-domaines/publications/plantages-prix-schulthess/contentAutogenerated/autogeneratedContainer/col1/00/linkList/0/websitedownload/GzD_gartenpreis.2019-08-23-10-03-46.pdf [24.04.2024].

ProSpecieRara (2024) : Marché d'automne ProSpecieRara de Lausanne, <https://www.prospecierara.ch/fr/decouvrir/manifestations/manifestations-details/events/1536.html> [24.04.2024].

Société Suisse de Nutrition (2016) : Swiss Food Pyramid, https://www.sge-ssn.ch/media/sge_pyramid_E_basic_20161.pdf [24.04.2024].

Vaud Promotion (2023) : Das Label Vaud Certifié d'ici, <https://www.vaud.ch/de/das-label-vaud-certifie-dici/> [24.04.2024].

Ville de Lausanne (2023) : Financement pour lancement de projets, <https://www.lausanne.ch/prestations/developpement-durable/financement-pour-lancement-projets.html> [24.04.2024].

Ville de Lausanne (2024) : Alimentation explosive, <https://www.lausanne.ch/portrait/durabilite/developpement-durable/developpement-durable/ville-durable/production-consommation/politique-alimentaire/alimentation-explosive.html> [24.04.2024].

Ville de Lausanne (2024) : Installation de poulaillers urbains à Lausanne : mode d'emploi, <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/nature/agriculture-urbaine/poulaillers.html> [24.04.2024].

Ville de Lausanne (2024) : Jardins de poche, <https://participer.lausanne.ch/processes/jardins-de-poche> [24.04.2024].

Ville de Lausanne (2024) : Le jardinage biologique, <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/nature/agriculture-urbaine/jardinage-biologique.html> [24.04.2024].

Ville de Lausanne (2024) : Les jardins familiaux, <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/quartiers/parcs-et-sports/jardins-familiaux.html> [24.04.2024].

Ville de Lausanne (2024) : Produits de la Ville, <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/nature/produits-ville.html> [24.04.2024].

Ville de Lausanne (2024) : Mesure de réinsertion professionnelle : EcoLausanne, <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/aides-assurances-sociales/prestations-sociales/emploi-lausanne-ecolausanne.html> [21.05.2024].

Ville de Lausanne (2024) : Actualités municipales, https://www.lausanne.ch/apps/actualites/index.php?actu_id=4370 [24.04.2024].

Ville de Lausanne (2024) : Agriculture de proximité, <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/nature/agriculture-urbaine/agriculture-de-proximite.html> [24.04.2024].

Ville de Lausanne (2024) : Agriculture urbaine, <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/nature/agriculture-urbaine/?map=true&mode=> [24.04.2024].

Ville de Lausanne (2024) : APEMS bon goût, <https://www.lausanne.ch/portrait/durabilite/developpement-durable/developpement-durable/ville-durable/production-consommation/politique-alimentaire/apems-bon-gout.html> [24.04.2024].

Ville de Lausanne (2024) : Appel à projet « plus de bio pour Lausanne », <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/nature/agriculture-urbaine/appel-a-projets-plus-de-bio.html> [24.04.2024].

Ville de Lausanne (2024) : Développement durable, <https://www.lausanne.ch/portrait/durabilite/developpement-durable/developpement-durable.html> [24.04.2024].

Ville de Lausanne (2024) : Distributeurs Locamat, <https://www.lausanne.ch/portrait/durabilite/developpement-durable/developpement-durable/ville-durable/production-consommation/politique-alimentaire/locamat.html> [24.04.2024].

Ville de Lausanne (2024) : Domaine de Rovéréaz, <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/nature/agriculture-urbaine/domaines-agricoles/domaine-rovereaz.html> [24.04.2024].

Ville de Lausanne (2024) : Domaine des Saugealles, <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/nature/agriculture-urbaine/domaines-agricoles/domaine-saugealles.html> [24.04.2024].

Ville de Lausanne (2024) : Domaine du Chalet-de-la-Ville, <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/nature/agriculture-urbaine/domaines-agricoles/domaine-chalet.html> [24.04.2024].

Ville de Lausanne (2024) : Domaines agricoles, <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/nature/agriculture-urbaine/domaines-agricoles.html> [24.04.2024].

Ville de Lausanne (2024) : Fermes pédagogiques, <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/nature/agriculture-urbaine/fermes-pedagogiques.html> [24.04.2024].

- Ville de Lausanne (2024) : Gouvernance de la durabilité, <https://www.lausanne.ch/portrait/durabilite/developpement-durable/developpement-durable/strategie/gouvernance-durabilite.html> [24.04.2024].
- Ville de Lausanne (2024) : L'alpage des Amburnex, <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/nature/agriculture-urbaine/domaines-agricoles/alpage-amburnex.html> [24.04.2024].
- Ville de Lausanne (2024) : Lausanne à Table, <https://www.lausanne.ch/officiel/administration/culture-et-developpement-urbain/secretariat-municipal/en-relation/lausanne-a-table.html> [24.04.2024].
- Ville de Lausanne (2024) : Le Local pop-up, <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/nature/agriculture-urbaine/local-pop-up.html> [24.04.2024].
- Ville de Lausanne (2024) : Les plantages lausannois, <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/nature/agriculture-urbaine/plantages-lausannois.html> [24.04.2024].
- Ville de Lausanne (2024): Marchés lausannois: exploiter un emplacement, <https://www.lausanne.ch/prestations/economie/marches-lausannois.html#les-marches-alimentaires-3> [24.04.2024].
- Ville de Lausanne (2024) : Plan stratégique de Lausanne 2015-2019, <https://www.lausanne.ch/portrait/durabilite/developpement-durable/developpement-durable/strategie/plan-strategique.html> [24.04.2024].
- Ville de Lausanne (2024) : Réhabilitation des fermes de la Blécherette et du Châtelard, <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/nature/agriculture-urbaine/domaines-agricoles/rehabilitation-des-fermes-blecherette-chatelard.html> [24.04.2024].
- Ville de Lausanne (2024) : Réseaux développement durable suisses, <https://www.lausanne.ch/portrait/durabilite/developpement-durable/developpement-durable/local-au-global/reseaux-suisses.html#reseaux-thematiques-en-lien-avec-le-developpement-durable-2> [24.04.2024].
- Ville de Lausanne (2024) : Restauration collective durable, <https://www.lausanne.ch/portrait/durabilite/developpement-durable/developpement-durable/ville-durable/production-consommation/politique-alimentaire/restauration-collective-durable.html> [24.04.2024].
- Ville de Lausanne (2024) : Restobox, <https://lausanne-restobox.ch/> [24.04.2024].
- Ville de Lausanne (2024) : Save Food, <https://www.lausanne.ch/portrait/durabilite/developpement-durable/developpement-durable/ville-durable/production-consommation/politique-alimentaire/save-food.html> [24.04.2024].
- Ville de Lausanne (2024) : Un kit de transformation alimentaire à Lausanne : mettez le local en bocal!, <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/nature/agriculture-urbaine/kit-transformation-alimentaire.html> [24.04.2024].
- Ville de Lausanne (2024) : Un presseur public à Lausanne : faites vos jus !, <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/nature/agriculture-urbaine/presseur-public.html> [24.04.2024].
- Ville de Lausanne (2024) : Vie pratique, <https://www.lausanne.ch/vie-pratique.html?map=true&mode=> [24.04.2024].

8.7 Interviews

Entretien avec *Samira Dubart*, Déléguée au développement durable, Ville de Lausanne et cheffe de projet du Plan RCD, Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture, Secrétariat général LEA, et *David Bourdin*, Chef de division, Ville de Lausanne, Service des parcs et domaines, Division Domaines (agriculture, bâtiments et vignobles), du 23.3.2023.